

**FONDS DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL POUR LA  
CONSOLIDATION DE LA PAIX**



United Nations  
Peacebuilding

**MODELE DE DOCUMENT DE PROJET**

**DOCUMENT DE PROJET DU PBF**

<b>Pays : Haïti</b>	
<b>TITRE DU PROJET : Construction et institutionnalisation des fondations de l'infrastructure nationale de paix en Haïti</b>	
<b>NUMERO de Projet / portail Gateway du MPTF-O (pour les projets en cours) : 00134293/PBF/HTI/B-2</b>	
<b>Modalité de financement du PBF :</b>	<b>Indiquer si les fonds doivent être déboursés dans un fonds d'affectation spéciale ("Trust Fund") (au lieu des comptes des organisations bénéficiaires) :</b>
<input type="checkbox"/> IRF	<input type="checkbox"/> Fonds d'affectation spéciale national
<input checked="" type="checkbox"/> PRF	<input type="checkbox"/> Fonds d'affectation spéciale régional
<b>Nom du fonds d'affectation spéciale :</b>	
<b>Liste de l'ensemble des agences bénéficiaires directes des fonds du PBF (en commençant par l'agence chef de file), type d'organisation (ONU, ONG etc.) : HCDH et PNUD</b>	
<b>Liste des partenaires d'exécution supplémentaires, gouvernementaux et non gouvernementaux : spécifiez le type d'organisation (gouvernement, ONGI, OSC locale) :</b>	
<b>1 – Partenaires étatiques :</b> ministère de la culture et de la communication (MCC), ministère de la jeunesse, des sports et de l'action civique (MJSAC), ministère de la planification et de la coopération extérieure (MPCE), ministère de la condition féminine et des droits de la femme (MCFDF), Police nationale d'Haïti (PNH) et Office de la protection du citoyen (OPC) ;	
<b>3 – Organisations de la société civile locales :</b> Centre Muse Haiti, Observatoire de la jeunesse haïtienne, Accroche ta vie à une étoile (AVE), Combite pour la paix et le développement et Tamise ;	
<b>3 – Autres :</b> Unesco, UNFPA et Agence universitaire de la francophonie (AUF).	
<b>Durée du projet en mois<sup>1 2</sup> : 24 mois + 6 mois = 30 mois (nouvelle date de fin de projet, le 15 juin 2025)</b>	
<b>Zones géographiques (à l'intérieur du pays) de mise en œuvre du projet :</b> Le projet sera mis en œuvre sur l'ensemble du territoire national avec des zones prioritaires. Dans la région métropolitaine de Port-au-Prince, ces zones prioritaires sont Cité Soleil, Village de dieu, Bel-Air, Croix-des-Bouquets, La Saline, Grand ravine, Tabarre et Martissant, Nazon, Pernier, Torcelle, La Boule 12 et	

<sup>1</sup> La durée maximum des projets IRF est de 18 mois et PRF de 36 mois.

<sup>2</sup> Le commencement officiel du projet est la date du premier transfert du budget du projet de la part de MPTFO aux () entité(s) récipiendaire(s), comme indiqué sur la page du MPTFO Gateway.

Pétion-Ville. En province, il s'agit de l'Artibonite (Petite rivière, Estère, Gros morne, Saint Marc et Gonaïves) et de la Grand'Anse (Mornon, Chanbelam et Anse d'hainault).

**Le projet relève-t-il d'une ou plusieurs des fenêtres de priorité PBF spécifiques ci-dessous :**

- Initiative de promotion de l'égalité des sexes<sup>3</sup>
- Initiative de promotion des jeunes<sup>4</sup>
- Transition entre différentes configurations de l'ONU (e.g. désengagement d'une mission de maintien de la paix)
- Projet transfrontalier ou régional

**Budget total du projet PBF\* (par agence bénéficiaire) :**

**HCDH :** \$ 1 155 096.81

**PNUD :** \$ 844 903.19

**Total PBF : \$ 2.000.000**

*\*Le budget total approuvé et le versement de la deuxième tranche, ou toute tranche supplémentaire, sont soumis à la condition d'être approuvés par PBSO, et à la disponibilité des fonds sur le compte du PBF. L'agence coordinatrice doit démontrer la dépense/engagement d'au moins de 75% de la tranche précédente et la soumission de tous les rapports PBF dus dans la période écoulée.*

**Toute autre source de financement destinée au projet (montant et source) :**

<b>PBF 1<sup>ère</sup> tranche ( 70%) :</b>	<b>PBF 2<sup>ème</sup> tranche* ( 30%) :</b>	<b>PBF 3<sup>ème</sup> tranche* ( % ) :</b>
HCDH : \$ 808 567.77	HCDH : \$ 346 529.04	XXXX : \$ XXXXXX
PNUD : \$ 591 432.23	PNUD : \$ 253 470.96	XXXX : \$ XXXXXX
		XXXX : \$ XXXXXX
Total : \$ 1 400 000	Total : \$ 600 000	Total : \$ XXXXXX

**Fournir une brève description du projet (décrire le principal objectif du projet ; ne pas énumérer les résultats et les extraits) :**

En appui aux initiatives de l'État haïtien en matière de consolidation de la paix, ce projet vise à bâtir une architecture nationale de la paix autour des jeunes Haïtiennes et Haïtiens, avec l'implication des acteurs issus des laboratoires universitaires, des cercles de réflexion (*Think Tank*) et du milieu culturel, en vue de renforcer l'engagement civique et citoyen des jeunes mais aussi d'enrayer l'expansion du narratif de la violence dans l'espace public.

**Résumez le processus de consultation du projet dans le pays avant la soumission au PBSO, y compris avec le Comité de pilotage du PBF, la société civile (y compris les organisations de femmes et de jeunes) et les communautés de parties prenantes (y compris les femmes, les jeunes et les groupes marginalisés) :**

Plusieurs consultations ont été menées durant la phase d'élaboration de ce projet. Ces consultations se sont essentiellement déroulées à Port-au-Prince, en raison du contexte sécuritaire. Elles se sont multilatéralement et bilatéralement.

<sup>3</sup> Cochez cette case uniquement si le projet a été approuvé dans le cadre de l'appel à propositions spécial du PBF, l'Initiative de promotion de l'égalité des genres (GPI).

<sup>4</sup> Cochez cette case uniquement si le projet a été approuvé dans le cadre de l'appel à propositions spécial du PBF, l'Initiative de promotion de la jeunesse (YPI).

Au niveau multilatéral, 4 rencontres ont eu lieu. Elles ont réuni des acteurs gouvernementaux (ministère de la culture et de la communication (MCC), ministère de la jeunesse, des sports et de l'action civique (MJSAC) et ministère de la planification et de la coopération extérieure (MPCE), de la société civile (Combite pour la paix et le développement (CPD), Volontaire pour le développement d'Haïti (VDH), Viva Rio, Lakou lapè, Concern et Sakala) et les entités des Nations Unies (BINUH, UNFPA, UNICEF, etc.).

Au niveau bilatéral, plus d'une dizaine de rencontres ont eu lieu. Elles ont été menées notamment avec le ministère de la culture et de la communication (MCC), les confédérations religieuses (les salésiens, la famille kizito et les sœurs de la providence qui interviennent dans des quartiers difficiles d'accès), les organisations de jeunes (Observatoire de la jeunesse haïtienne (OJH), Centre Muse Haïti (CEMUH), Accroche ta vie à une étoile (AVE) et club de débat des jeunes de Fokal), les associations culturelles (Tamise, Carabel, Association des artistes et artisans de Croix-des-Bouquets et les Rescapés), l'Université d'État d'Haïti, les agences des Nations Unies (Unesco et ONU-femmes) et les partenaires techniques et financiers (Union européenne, Organisation des États Américains et Agence universitaire de la francophonie).

Ces consultations ont permis d'affiner l'analyse du conflit, de comprendre davantage les dynamiques dans les zones ciblées, de définir les besoins et opportunités dans le but d'élaborer une stratégie d'intervention appropriée et de compléter, non dupliquer, des initiatives existantes.

#### **Degré de contribution à la promotion de l'égalité des sexes<sup>5</sup> : 2**

Spécifiez le pourcentage (%) et le montant (\$) du budget total du projet alloués aux activités directement liées à l'égalité entre les sexes / le renforcement des capacités des femmes :

37.47% du budget du projet, soit 749 429.29 \$, seront dédiés aux activités directement liées à l'égalité entre les sexes / renforcement des capacités des femmes.

#### **Expliquez brièvement par quelle (s) intervention (s) principale (s) le projet contribuera à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes<sup>6</sup> :**

Dans le cadre des différentes interventions de ce projet, la question de l'égalité de sexes et de l'autonomisation des femmes sera pleinement prise en compte.

D'une part, une attention particulièrement sera accordée à la participation des organisations de jeunes femmes parmi les structures bénéficiaires et celles impliquées dans la réalisation des différentes activités du projet tant auprès des jeunes Haïtiens et Haïtiennes qu'à l'endroit d'autres acteurs. Le projet veillera aussi à une implication réelle des jeunes femmes et femmes issues des laboratoires universitaires, des Think Tank et du milieu culturel dans la mise en œuvre des activités qui seront confiées à ces acteurs. Quant aux espaces de discussion et mécanismes qui seront mis en place dans le

<sup>5</sup> **Score 3** pour les projets qui ont l'égalité entre les sexes comme objectif principal (minimum 80% du budget total est alloué à l'égalité entre les sexes et le renforcement des capacités des femmes).

**Score 2** pour les projets qui ont l'égalité entre les sexes comme objectif significatif (minimum 30% du budget qui va à l'égalité entre les sexes et le renforcement des capacités des femmes).

**Score 1** pour les projets qui contribuent d'une certaine manière à l'égalité entre les sexes, mais pas de manière significative (moins de 30% du budget total).

<sup>6</sup> Veuillez consulter la note d'orientation du PBF sur les calculs de marqueurs de genre et la consolidation de la paix sensible au genre

cadre de cette infrastructure de paix, il sera privilégié une participation et représentation significatives des jeunes femmes.

D'autre part, à travers des activités – notamment de sensibilisation, de plaidoyer et de renforcement de capacités – ce projet ambitionne de s'attaquer aux inégalités structurelles, sociales et culturelles qui affectent profondément les femmes et jeunes filles à l'échelle nationale et communautaire. Ainsi, dans les thématiques de discussion, les activités de sensibilisation et les travaux de recherche des laboratoires universitaires et Think Tank, la problématique de l'égalité des sexes, de l'autonomisation des femmes et de la lutte contre les violences faites aux femmes, y compris les violences sexuelles impliquant les gangs armés, seront privilégiés. En ce sens, le travail permettra de répondre à certaines préoccupations et recommandations émises dans le rapport conjoint récemment publié par le HCDH et le BINUH sur les violences sexuelles. Par ailleurs, dans les discussions qui émergeront au sujet des instruments et institutions de l'architecture nationale de paix, le projet veillera singulièrement à la prise en compte des préoccupations spécifiques des jeunes femmes.

**Degré de risque du projet<sup>7</sup> : 1 = risque moyen pour la réalisation des résultats**

**Sélectionner le domaine de priorité de l'intervention (« focus area ») du PBF résumant au mieux l'objet du projet (choisir un domaine seulement<sup>8</sup>) : (2.3) Prévention/gestion des conflits**

Le cas échéant, les résultats du **SDCF / UNDAF** auxquels le projet contribue :

Le système des Nations en Haïti opère actuellement, et ce depuis début 2020, sur la base d'un Cadre stratégique intégré (ISF). Ce projet contribuera à la réalisation des résultats du benchmark 1, 4 et 5 de l'ISF ;

- Benchmark 1 : les acteurs politiques et socio-économiques nationaux, y compris la société civile, sont engagés dans une coopération et une recherche de consensus sans exclusion, ce qui permet d'améliorer le fonctionnement des institutions publiques et la bonne gouvernance.
- Benchmark 4 : Les institutions de l'État, en collaboration avec une institution nationale des droits de l'homme indépendante (Office de protection du citoyen, OPC) et des organisations de la société civile, protègent, promeuvent et assurent le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales, des femmes et de l'égalité des sexes, et veillent à ce que les auteurs de violations des droits de l'homme soient tenus responsables.
- Benchmark 5 : les institutions publiques, les autorités locales et le secteur privé permettent aux jeunes, aux femmes et aux groupes vulnérables à des possibilités d'emploi décentes, y compris des emplois, une éducation et une formation, contribuant à réduire les griefs socio-économiques

<sup>7</sup> 0 = risque faible pour la réalisation des résultats

1 = risque moyen pour la réalisation des résultats

2 = risque élevé pour la réalisation des résultats

<sup>8</sup> (1.1) Réforme du Secteur de la Sécurité, (1.2) État de droit, (1.3) DDR, (1.4) Dialogue politique

(2.1) Réconciliation nationale ; (2.2) Gouvernance démocratique ; (2.3) Prévention/gestion des conflits

(3.1) Création d'emplois ; (3.2) Accès équitable aux services sociaux

(4.1) Renforcement des capacités nationales de l'État ; (4.2) Prolongement de l'autorité de l'État/de l'administration locale ; (4.3) Gouvernance des ressources de consolidation de la paix et Secrétariat PBF

et s'attaquer aux facteurs d'instabilité et d'inégalité.

Dès l'année prochaine, les activités du système des Nations Unies en Haïti migreront vers un nouveau cadre stratégique, appelé le **Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable d'Haïti pour la période 2023-2027** (*United Nations Sustainable Development Cooperation Framework - UNSDCF*), intégrant les aspects du mandat du Bureau Intégré des Nations Unies en Haïti (BINUH). Ainsi, ce projet contribuera à l'atteinte des objectifs des différents axes de ce plan, en particulier l'axe stratégique n°1, centré sur la gouvernance, la sécurité et l'État de droit.

**Objectifs et cibles de développement durable** auxquels le projet contribue :  
ODD 5, 10, 16 et 17.

**Type de demande :**

Nouveau projet :

Révision de projet :

**Pour les révisions de projet, sélectionnez tous les changements pertinents et fournir une brève justification à la fin du document :**

**Extension de la durée :**  Durée additionnelle du projet en mois : 6 mois.

**Changement de résultat / sujet :**

**Changement de l'allocation budgétaire entre résultats ou augmentation de plus de 15% par catégorie de budget :**

**Budget PBF supplémentaire :**  Budget supplémentaire par agence bénéficiaire :

**USD XXXXX**

**Brève justification de la demande d'extension :**

*La demande d'extension de la durée du projet « Infrastructure de paix » pour une période additionnelle de six (6) mois se justifie par la nécessité de permettre au HCDH et au PNUD de finaliser la mise en œuvre des activités prévues et d'atteindre les objectifs fixés. Au cours des deux premiers trimestres de l'année 2024, plusieurs facteurs liés à l'insécurité et à l'instabilité politique ont profondément paralysé la mise en œuvre effective des activités prévues par le projet.*

*Sur le plan sécuritaire, l'intensification de la violence des gangs armés a sérieusement perturbé la mise en œuvre des activités sur le terrain, rendant inaccessible les zones ciblées par le projet – y compris les villes de province – en raison de l'arrêt total des transports, notamment aérien qui est le plus recommandé à cause du contrôle des routes nationales par les gangs armés. Cette situation a contraint l'ensemble du personnel des Nations Unies en Haïti à travailler à distance et a entraîné l'évacuation du personnel international de mars à août pour la catégorie PCI et de mars à septembre pour la catégorie PC2. De même, durant ces périodes, les partenaires nationaux ont été limités dans leur déplacement sur le terrain, ce qui a entraîné des retards importants dans la mise en œuvre des activités initialement planifiées.*

*Sur le plan politique, la démission du Gouvernement d'Ariel Henry*

*en avril 2024 après d'importants mouvements de pression armée à travers le pays, suivie de la mise en place du Conseil Présidentiel de la Transition (CPT) et de la nomination du nouveau Gouvernement dirigé par Gary Conille, respectivement en avril et juin, ont également eu un impact considérable sur le projet. Cette instabilité politique a entraîné des perturbations au sein des institutions publiques partenaires – telles que le ministère de la Culture et de la communication (MCC), qui assure le leadership national du projet, et le ministère de la Jeunesse, des sports et de l'action civique (MJSAC), un partenaire clé. Les changements de personnel politique et technique au sein de ces institutions ont ralenti les efforts de coordination avec les structures de l'État, retardant ainsi l'avancement de certaines initiatives prévues dans le cadre du projet.*

*En dépit de ces défis, le projet a réalisé des progrès significatifs en matière de planification et de reprise des activités restantes à partir du mois de juillet. Plusieurs activités qui avaient été suspendues ont redémarré et leur mise en œuvre se poursuit convenablement. C'est le cas de la campagne de sensibilisation autour des valeurs de paix et de respect des droits de l'homme menées par les acteurs culturels et les clubs de paix établis au sein des espaces scolaires. Le projet lancera également toutes les autres activités restantes entre novembre et décembre 2024. Cette demande d'extension de six (6) mois est donc essentielle pour garantir la mise en œuvre complète et efficace de ces activités.*

**SIGNATURES DU PROJET :**

<p><b>AGENCE RECIPIENDAIRE<sup>9</sup></b></p> <p><b>Nom : Arnaud ROYER</b> Représentant du HCDH</p> <p>Signature </p> <p>Nom de l'agence : HCDH</p> <p>Date et visa : 12 Dec-2024</p> <p><b>Nom : Xavier MICHON</b> Représentant résident</p> <p>Signature  <small>DocuSigned by: [Redacted] 89C748D9032B41E...</small></p> <p>Nom de l'agence : PNUD</p> <p>Date et visa : 11-Dec-2024</p>	<p><b>Représentant du gouvernement national</b></p> <p>Nom : Michel Patrick Cherenfant</p> <p>Ministère de la Jeunesse, des sports et de l'action civique</p> <p>Signature </p> <p>Titre : Dir. nat. jeunesse</p> <p>Date et visa : 01 janvier 2025</p>
<p><b>Coordonnatrice résidente</b></p> <p>Nom : Ulrika Richardson</p> <p>Signature </p> <p>Titre : Coordinatrice résidente</p> <p>Date et visa : 17 Dec 2024</p>	<p><b>Bureau d'appui à la consolidation de la paix (PBSO)</b></p> <p>for Elizabeth Spehar</p> <p>Signature </p> <p>Sous-Secrétaire générale chargée du Bureau d'appui à la consolidation de la paix</p> <p>Date et visa : 8 Jan 2025</p>

<sup>9</sup> Veuillez inclure un bloc de signature dans le tableau pour chaque agence bénéficiaire du projet.

## I. Contexte de consolidation de la paix et justification de l'appui de PBF (4 pages max)

- a) Décrire brièvement les conclusions principales de **l'analyse de conflit** en ce qui concerne les principales thématiques du projet. Comment le projet compte-t-il répondre aux causes structurelles et principaux facteurs de tensions / conflits ? Fournir une analyse des acteurs clefs et des principales parties prenantes ayant un impact ou étant sensibles aux principaux facteurs de tension visés par le projet. Cette analyse doit être sensible au genre et à l'âge.

Au cours des dernières années, des investissements significatifs ont été réalisés en Haïti pour renforcer la sécurité, le respect des droits de l'homme, la paix, la cohésion sociale, la gouvernance démocratique et l'État de droit. Cependant, diverses crises politiques, sécuritaires et socio-économiques ont mis à l'épreuve tous ces efforts et continuent à avoir un impact négatif sur la construction d'une paix durable dans le pays.

Cette situation s'est davantage aggravée à partir du 13 janvier 2020, à la suite de l'expiration des mandats des membres de la chambre basse du Parlement, d'au moins un tiers des membres du Sénat et de tous les élus municipaux. Cela a laissé le président Jovenel Moïse exercer l'autorité que lui conférait la Constitution sans contre-pouvoirs. L'absence de contre-poids institutionnels à son pouvoir a suscité de nombreuses critiques de la part de plusieurs partis politiques et acteurs de la société civile et généré une détérioration profonde du climat politique, social et sécuritaire dans le pays.

L'assassinat du président Moïse, le 7 juillet 2021, a aggravé la crise de gouvernance et la crise sécuritaire. Après plusieurs jours de grande incertitude autour de la personne qui devait diriger le pays, Ariel Henry, nommé deux jours avant l'assassinat du Président, fut confirmé dans sa position de Premier ministre. Depuis juillet 2021, ce dernier a tenté d'établir un gouvernement de transition en vue de préparer les élections locales, législatives et présidentielles. En septembre, il négocia un accord politique (accord du 11 septembre 2021) avec une partie des groupes de l'opposition et remania partiellement son gouvernement en novembre avec une faible représentation des femmes et une absence quasi-totale des jeunes<sup>10</sup>. Parallèlement, une coalition menée par des membres influents de la société civile, connu sous le nom de Commission pour la recherche d'une solution haïtienne à la crise ou le groupe de Montana, a proposé une feuille de route parallèle et alternative à celle du gouvernement.

Plus d'un an après le début des discussions entre le Premier Ministre et cette coalition, très peu de résultats ont été notés et aucun accord politique inclusif n'a été conclu, malgré plusieurs

---

<sup>10</sup> La sous-représentation des femmes et des jeunes au sein des mécanismes de prises de décision, tant à l'échelle locale qu'à l'échelle nationale, ainsi que leur très faible participation dans les différents processus de dialogue politique sont aussi des facteurs qui exacerbent la crise de la démocratie en Haïti. Sur le niveau de représentation ou de participation des jeunes, la disponibilité des données fait défaut. Quant aux femmes, il convient de noter qu'elles représentent 30% des ministres de l'actuel du gouvernement d'Ariel Henry. Lors de la 50ème législature, elles ne comptaient que 2,7% de parlementaires. Au sein du pouvoir judiciaire, le Conseil supérieur du pouvoir judiciaire (CSPJ) ne compte aucune femme et il n'y a qu'environ 10 à 12% de femmes dans la magistrature. Dans le corps de la police, les femmes ne comptent que 1567 sur les 14 161 agents enregistrés. Cette situation s'explique principalement par l'absence d'un cadre normatif approprié fixant les quotas, le manque de politiques publiques ambitieuses et la persistance d'une culture politique et des attitudes patriarcales reléguant la femme au second plan.

tables rondes et cycles de rencontres<sup>11</sup>. Qui plus est à partir de la fin d'aout 2022, de nombreuses manifestations et vagues de contestation, dont certaines ont été violentes, ont mis plusieurs centaines de milliers de personnes dans les rues du pays. En général, leurs revendications concernaient le cout élevé de la vie, l'insécurité et une remise en cause des politiques publiques du gouvernement.

Si certaines manifestations ont été spontanées, d'autres auraient été soutenues financièrement par des acteurs politiques et leaders d'opinion. D'ailleurs au cours de ces dernières, différents appels à la violence dans l'espace public y compris à l'endroit de l'Organisation des Nations Unies ont été documentés ainsi que des actes de violence<sup>12</sup>.

Au cours de cette période, le gouvernement a aussi annoncé la suppression de la subvention des produits pétroliers pour faire face aux besoins de la population vulnérables notamment à travers un financement plus accru des programmes sociaux<sup>13</sup>. Ce qui a provoqué une polarisation des manifestants. À cela s'est ajouté le blocage de l'accès au principal terminal d'essence du pays (Varreux), situé à Cité Soleil, par l'un des principaux gangs du pays. S'en est suivi une crise du carburant<sup>14</sup> et une paralysie quasi totale du pays et des services rendus à la population, notamment par les hôpitaux. Les autorités n'ont pu réouvrir l'accès au terminal et permettre la repise de la distribution de l'essence qu'à partir du 06 novembre 2022.

Cette période d'instabilité a accru la vulnérabilité de très nombreuses familles déjà en proie à une extrême pauvreté.

Selon la Banque mondiale, Haïti avait en 2021 un PIB par habitant de 1 815 USD, c'est-à-dire celui le plus bas de la région d'Amérique latine et des Caraïbes. Son taux de pauvreté au cours de la même année était quant à lui de près de 53,2% contre 51% en 2020, étant donné que les 20% les plus riches de la population détiendraient plus de 64% de la richesse du pays, tandis que les 20% les plus pauvres auraient à peine 1%<sup>15</sup>. D'après l'indice de développement humain des Nations Unies, Haïti a été classé 170<sup>ème</sup> sur 189 pays en 2020. Cette baisse du niveau de vie de la population a accentué des foyers de frustration dans le pays et affaibli la capacité des ménages, dirigés majoritairement par les femmes. Au mois de mars passé, OCHA annonçait que les facteurs à l'origine de la vulnérabilité de la population haïtienne en 2021 persisteront en 2022, avec plus de 4,9 millions de personnes (43% de la population) qui auront besoin d'une aide humanitaire. Ce chiffre va certainement augmenter à la fin de l'année, en raison de la violence armée impliquant des coalitions de gangs lourdement armés.

Au mois d'octobre 2022, la zone métropolitaine de Port-au-Prince enregistrait 87 895 déplacés, dont 21 684 répartis sur 36 sites et 66 000 vivants dans des familles d'accueil. Avec la paralysie

<sup>11</sup> Il s'agit notamment des initiatives entreprises par le comité tripartite en fin juin 2022 et des cycles de négociation organisés du 14 au 18 juillet de la même année entre les signataires de l'accord du 11 septembre 2021.

<sup>12</sup> Plusieurs installations des Nations Unies ont été ciblées et vandalisées durant les manifestations. C'est notamment le cas du pillage des entrepôts du Programme alimentaire mondial (PAM) aux Gonaïves, le 16 septembre 2022, et aux Cayes, le 22 septembre de la même année.

<sup>13</sup> Le plan de politique social présenté par le Premier ministre, le septembre 2022, s'articule autour des volets suivants : 1) investissements dans le développement agricole et les infrastructures ; 2) repas scolaires ; 3) mise en place de soupes populaires ; 4) fonds pour la création d'emplois décents ; 5) nettoyage des rues ; et 6) interventions fiscales permettant de compenser l'augmentation du coût de la vie.

<sup>14</sup> Cette crise a été exacerbée par le blocage du terminal Varreux, principal point d'entrée du carburant en Haïti, par le gang G9, dirigé par Jimmy Chézier (Barbecue). Ce blocage a pratiquement paralysé des services essentiels, tels que la distribution d'eau et l'assainissement, la collecte des ordures, l'électricité et les centres de santé.

<sup>15</sup> <https://www.banquemondiale.org/fr/country/haiti/overview>.

récente du pays en raison du blocage du Terminal de Varreux, la même zone a récence, uniquement pour la période du 29 octobre au 4 novembre 2022, 1 585 nouveaux déplacés, composés de 58% de femmes et 38% de jeunes ayant moins de 18 ans, en provenance de Croix-des-Bouquets et de Cité Soleil<sup>16</sup>.

Dans ce contexte difficile, plus de 500 000 enfants vivant dans les quartiers contrôlés par les gangs dans l'aire métropolitaine de Port-au-Prince n'avaient pas accès à l'éducation, en raison de la fermeture de plus 1 700 écoles dans ces zones. Dans l'Artibonite également, où 24 écoles ont été pillées durant les troubles sociopolitiques des mois de septembre et octobre de cette année, il est estimé qu'environ 13 600 élèves rencontreront des difficultés à avoir accès à l'éducation. Cela pourrait produire des conséquences inégales sur les jeunes femmes et filles, qui ont majoritairement des capacités limitées à exprimer leur citoyenneté et à participer aux mécanismes de prise décision.

Selon la dernière analyse du Cadre intégré de classification de la sécurité alimentaire, environ 4,7 millions de personnes, soit la moitié de la population du pays, connaissent des niveaux élevés d'insécurité alimentaire aiguë, dont 19 200 classés en catastrophe (phase 5 de l'IPC)<sup>17</sup>. Ce niveau d'insécurité affecte particulièrement des localités contrôlées par les gangs armés telles que Cité de Soleil où plus de la majorité des ménages ont comme cheffes de famille des femmes voire des jeunes femmes. La recrudescence de la violence armée dans ces localités, combinée avec la contraction du PIB et la flambée des prix des matières de première nécessité, a considérablement limité les capacités de ces cheffes de ménage à satisfaire les besoins alimentaires de leurs familles.

Dans ce contexte humanitaire désastreux, la résurgence de l'épidémie du choléra, le 2 octobre 2022, après 3 années d'absence dans le pays, a exacerbé la vulnérabilité et les besoins d'une population. Au 9 novembre, le ministère de la santé publique et de la population rapportait 114 décès et 653 cas confirmés sur 6800 cas suspects.

Ces différentes crises politiques, sociales, économiques et humanitaires touchent particulièrement les populations vivant dans les zones marginalisées et bidonvillisées des centres urbains du pays et affectent inégalement les femmes et les jeunes filles. Les jeunes, qui représentent plus de 50% de la population haïtienne, sont quant à eux la couche sociale du pays la plus affectée par ces crises.

Sur le plan sécuritaire, c'est particulièrement dans ces zones marginalisées, peuplées en majorité de jeunes, sans avoir reçu d'éducation et sans perspective professionnelle, que la violence des gangs s'est accrue, affectant ainsi considérablement la jouissance et l'exercice des droits de l'homme. L'année 2021 a connu une augmentation des abus perpétrés par les gangs armés qui avaient resurgi dès le départ de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH) en 2017, laissant un vide sécuritaire<sup>18</sup>. Le phénomène a

<sup>16</sup><https://displacement.iom.int/sites/g/files/tmzbd11461/files/reports/IOM%20ZMPP%20Early%20Warning%20%281029-1104%29%2020221110.pdf> (consulté le 19 novembre 2022).

<sup>17</sup> Voir *Haïti : Analyse IPC de l'insécurité alimentaire aiguë, septembre 2022-juin 2023*,

*IPC\_Haïti\_Acute\_Food\_Insecurity\_22Sept\_23Jun\_Snapshot\_French.pdf* (ipcinfo.org), consulté le 11 novembre 2022.

<sup>18</sup>Le phénomène des gangs n'est pas nouveau en Haïti. Il tire ses origines de la fin de la période dictatoriale, c'est-à-dire entre la fin des années 80 (chute du régime de Jean-Claude Duvalier) et le début de la décennie 90 (fin des régimes militaires). Plusieurs facteurs, allant du besoin de sécurité dénaturée de la population aux prétentions démesurées des certains acteurs politiques et économiques, sont à l'origine de cette forme de criminalité en Haïti. Ces facteurs, favorisant l'émergence et l'expansion des gangs dans les quartiers marginalisés et défavorisés, sont notamment liés à la pauvreté, au manque d'opportunités pour les jeunes, à l'absence de services sociaux de base, à l'affaiblissement et/ou l'absence des structures

pris une dimension incontrôlée, en 2019, à la fin du mandat de la Mission des Nations Unies pour l'appui à la justice en Haïti (MINIJUSTH). En 2021, environ 1 600 victimes d'homicides volontaires et plus de 650 victimes d'enlèvement ont été enregistrées par la Police nationale haïtienne (PNH) contre 1 380 cas d'homicides et 234 cas d'enlèvements en 2020<sup>19</sup>. Pour l'année 2022, c'est-à-dire du 1<sup>er</sup> janvier au 31 octobre, le BINUH a jusqu'ici relevé 878 enlèvements, 947 blessures et 1 881 homicides volontaires, avec une forte concentration des cas dans la zone métropolitaine de Port-au-Prince.

Dans l'aire métropolitaine de Port-au-Prince, les Haïtiens et Haïtiennes sont aussi confrontés aux actes de violence sexuelle perpétrés par les gangs armés. Ces violences, qui touchent majoritairement et indifféremment les femmes et jeunes filles, sont utilisées par les gangs comme une arme de terreur et de soumission de la population dans les quartiers populaires et marginalisés, comme l'a souligné le rapport conjoint du BINUH et du HCDH<sup>20</sup>. En 2021, le BINUH a relevé que l'agglomération de Port-au-Prince concentrait 22.12% des cas de violences sexuelles perpétrées en Haïti. Ces chiffres sont susceptibles d'augmenter au cours de l'année 2022, en raison de l'accroissement de la violence liée aux gangs armés. Quant aux violences basées sur le genre (VBG), le Fonds des Nations Unies pour la population a pu documenter 1 608 cas en milieu hospitalier pour l'année 2021. Toutefois, l'ensemble de ces chiffres sont loin de refléter l'ampleur de la situation, en raison des difficultés pour documenter ces cas et la crainte des victimes de les rapporter.

Dans certaines circonstances, les femmes et filles seraient aussi utilisées par les gangs armés pour alimenter les réseaux criminels. C'est le cas par exemple des femmes et filles qui seraient impliquées par contrainte dans la consolidation des murs de protection dans les zones contrôlées par les gangs ou dans l'entretien des réseaux de kidnapping, en jouant notamment le rôle de lanceuses d'alerte ou de commis de cuisine au sein des centres de détention des personnes kidnappées. Sur ce phénomène, il n'existe réellement pas de données permettant de mesurer le niveau d'emprise des gangs sur les femmes et jeunes filles, mais cela contribue à accentuer leur vulnérabilité et à compromettre leurs capacités d'émancipation.

L'absence accrue de l'État dans ces zones et le manque de confiance avec la population locale a conduit à des situations où les gangs armés se sont infiltrés dans le fonctionnement de l'économie locale et la fourniture des services sociaux. De la distribution d'eau à la population au prélèvement des taxes auprès des opérateurs économiques, commerçants des places de marché et transporteurs<sup>21</sup>, les gangs contrôlent de plus en plus les localités de Port-au-Prince. Cette atmosphère d'insécurité et de criminalité qui règne sur la capitale et qui s'est étendu progressivement vers d'autres villes du pays, notamment dans le département de l'Artibonite et de la Grand 'Anse) serait largement entretenue par la collusion entre les gangs

---

étatiques, à l'effritement du tissu social et à l'instrumentalisation des jeunes par les décideurs politiques et économiques. Pour en savoir plus, voir Commission Nationale de Désarmement Démantèlement et Réinsertion (CNDDR), *Etude de vulnérabilité des zones exposées à la violence communautaire (Port-au-Prince et Bas-Artibonite)*, Port-au-Prince, 2009, pp. 158-208.

<sup>19</sup> Nations Unies, *Rapport du Secrétaire général sur Haïti*, S/2022/117, 18 février 2022, §16.

<sup>20</sup> Nations Unies, *Violence sexuelle à Port-au-Prince. Une arme utilisée par les gangs pour répandre la peur*, Rapport conjoint du Bureau intégré des Nations Unies pour Haïti (BINUH) et du Haut-commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, Port-au-Prince, octobre 2022, 28 p.

<sup>21</sup> Nations Unies, *Enquête sur les affrontements de Cité-Soleil, Croix-des-Bouquets et Tabarre Avril - Mai 2022*, Rapport du Bureau intégré des Nations Unies pour Haïti (BINUH), Port-au-Prince, 1<sup>er</sup> août 2022, para. 19 ; *Rapport du Secrétaire général sur Haïti*, S/2022/481, 13 juin 2022, para. 34. Pour en savoir plus sur l'infiltration des gangs dans l'économie locale, au travers d'exemples, voy. Ayobopost, « *L'économie haïtienne asphyxiée par les gangs* », article de presse, 20 décembre 2021, consultable sur <https://ayibopost.com/leconomie-haitienne-asphyxiee-par-les-gangs/>.

armés et certains acteurs politiques et économiques. Ces liens sont de nature à nourrir une sorte d'entrepreneuriat de la violence dans lequel chaque acteur impliqué semble en tirer des bénéfices. D'autres facteurs comme la corruption et l'impunité grandissante qui sévissent en Haïti favorisent aussi ce climat d'insécurité.

Face à cette criminalité, ayant provoquée une dégradation dramatique de la situation humanitaire dans la capitale et une paralysie totale de l'ensemble des secteurs d'activité du pays, le Premier ministre a sollicité l'appui de la communauté internationale pour le déploiement d'une force armée spécialisée internationale afin de l'aider à lutter contre les gangs armés et sécuriser les installations stratégiques vitales du pays, comme l'aéroport international, le port international de Port-au-Prince et le principal terminal pétrolier de Varreux<sup>22</sup>. Les discussions sont présentement en cours au Conseil de sécurité pour le déploiement de cette force. Parallèlement à cette action, le Conseil de sécurité de l'ONU a adopté le 21 octobre 2022, sur le fondement du chapitre VII, un régime de sanctions ciblées visant ceux qui menacent la paix et la sécurité en Haïti<sup>23</sup>. Ces sanctions imposées dans le cadre de la résolution 2653 relèvent des mesures contraignantes de la communauté internationale qui visent à envoyer un message clair et ferme aux personnes à l'origine des activités criminelles et de la violence armée en Haïti, y compris les acteurs politiques et économiques.

L'entrepreneuriat développé par quelques acteurs politiques et économiques autour du contexte sécuritaire engendre à une banalisation de la violence et favorise l'émergence de nouveaux comportements sociaux et un état d'esprit chez les jeunes qui fragilisent les liens sociaux et détruisent les structures de socialisation. Cette fragilisation, d'une part, compromet la cohésion à l'échelle communautaire ou entre groupes sociaux et, d'autre part, reflète l'absence ou la sous-exploitation des mécanismes traditionnels de mitigation des conflits ou de prévention de la violence et des crises politico-institutionnelles, tels que le *lakou* voire les initiatives portées par les plateformes de jeunes y compris les jeunes femmes.

S'agissant des initiatives portées par les jeunes femmes et hommes en faveur de la paix, du respect des droits de l'homme et de la démocratie, les actions menées ces dernières années par l'Observatoire de la jeunesse haïtienne (OJH), à travers le plaidoyer et la médiation, sont assez illustratives. Pour ne citer que son travail en matière de plaidoyer, l'Observatoire a organisé, entre 2017 et 2018, plusieurs ateliers ayant abouti à l'élaboration et au dépôt auprès du Parlement haïtien d'une dizaine de textes de lois sur les préoccupations des jeunes hommes et femmes, qui n'ont malheureusement pas connu une issue favorable. En 2021, il avait aussi vainement mené dans le cadre de l'Accord de montana un travail de plaidoyer qui demandait une participation et représentation significatives des jeunes hommes et femmes au sein des structures décisionnelles. Le 21 septembre 2022, l'OJH a aussi piloté la mise en place d'un groupe de suivi de la résolution 2250, constitué d'organisations de jeunes. Cette initiative est la résultante de la Convention nationale des jeunes leaders organisée par l'OJH, le 12 août de la même année, sur la question de « l'implication des jeunes dans les processus de paix et sécurité ».

À l'instar de l'OJH, le Centre Muse Haïti (CEMUH), qui est également une organisation de jeunes œuvrant dans le domaine du renforcement des capacités et de la diffusion des valeurs

---

<sup>22</sup> La demande formulée par le Premier ministre repose sur la résolution prise par le Conseil des ministres, le 06 octobre 2022.

<sup>23</sup> Le régime de sanctions adopté par le Conseil de sécurité dans le cadre de la résolution 2653 cible les personnes responsables et/ou complices d'activités faisant peser une menace sur la paix et la sécurité en Haïti. Ces sanctions comprennent notamment l'interdiction de voyage, le gel des avoirs et l'embargo ciblé sur les armes.

citoyennes par le biais de l'éducation, a réalisé en septembre 2020 une campagne de plaidoyer des jeunes pour la démocratie. Cette campagne s'est soldée par la production d'un document de plaidoyer des jeunes hommes et femmes pour la démocratie en Haïti qui jusqu'ici n'a pas connu un retentissement majeur auprès des décideurs politiques et économiques.

Dans un tel contexte où les normes et valeurs sociétales et autres capacités en faveur de la paix ne sont pas suffisamment mises à contribution, l'usage de la violence devient un moyen d'expression et d'intermédiation surtout pour les jeunes. Face à cette réalité, de nature à compromettre les perspectives d'une paix durable dans le pays, les interventions de ce projet visent à répondre à un problème latent de la société haïtienne qui est celui de **la faible implication des jeunes et la non-prise en compte de leur potentiel par les décideurs politiques et économiques ainsi que par les institutions étatiques dans le processus de stabilisation et de développement d'une culture de paix durable et respectueuse des droits de l'homme (Problème principal).**

Comme indiqué ci-dessus, les jeunes Haïtiens et Haïtiennes représentent la couche démographique la plus importante du pays. Ils sont de potentiels acteurs de changement et de véritables leviers au service de la paix. Cependant, ces jeunes – au profil varié, ayant en majorité moins de 25 ans et habitant dans des zones marginalisées et défavorisées –, sont aussi la catégorie sociale la plus affectée par les multiples crises et actes de violence qui secouent Haïti, et celle la plus encline à intégrer les groupes de gangs ou en créer de nouveaux à défaut d'autres perspectives. Cette tendance s'explique, d'une part, par le manque de véritables opportunités économiques et infrastructures socio-éducatives permettant d'encadrer et d'accompagner les jeunes hommes et femmes<sup>24</sup> et, d'autre part, par le système politique Haïtien ne favorisant pas leur représentation et participation au sein des mécanismes décisionnels<sup>25</sup>. Ce phénomène impacte disproportionnellement les femmes, en particulier les jeunes femmes.

Cette dégradation continue de leur situation est en partie due à une culture de la violence qui s'est progressivement installée au gré des différentes crises et à l'absence de répression de certains comportements violents, ayant diffusé l'idée d'une ascension sociale rapide par la violence. Ainsi, dans des zones spécifiques du pays (capitale et départements), le renforcement de l'engagement civique et social des jeunes hommes et femmes et d'associations de jeunes, autour des valeurs de paix, des droits de l'homme et de la citoyenneté positive, pourrait permettre de valoriser et renforcer leur rôle de transformateur positif de conflits.

Ce projet cherche par ailleurs à répondre à un autre problème qui est celui de **la banalisation par les décideurs politiques et économiques du rôle crucial joué par certains acteurs notamment ceux issus du milieu universitaire, des cercles de réflexion (Think Tank) et**

---

<sup>24</sup> Selon les données de la Banque mondiale, déjà en 2012, 21.1% des jeunes de 15-24 étaient ni emploi, ni étude, ni formation en Haïti. Consultable via <https://donnees.banquemondiale.org/indicateur/SL.UEM.NEET.ZS?locations=HT>.

<sup>25</sup> Cette faible représentativité des jeunes au sein des formations politiques et institutions étatiques avait d'ailleurs récemment été dénoncée par l'Observatoire haïtien de la jeunesse (OJH) dans le cadre de l'Accord de Montana. Voir OJH, *Rapport d'Analyse de la place accordée à la jeunesse par l'Accord du 30 août 2021 de la Commission pour une Solution Haïtienne à la Crise et l'Accord politique pour une gouvernance apaisée et efficace de la période intérimaire du Premier Ministre Ariel Henry* « Exclusion et sous-représentation de la Jeunesse », Port-au-Prince, octobre 2021, 10 p. Consultable via [Rapport-d'Analyse-des-Accords-de-Montana-et-du-Premier-Ministre-par-rapport-a-la-Jeunesse-de-l'Observatoire-de-la-Jeunesse-Haitienne.pdf](#) (jeunessehaitienne.org).

## **du secteur culturel dans le développement d'un contre narratif à la violence auprès des jeunes Haïtiens et Haïtiennes (problème secondaire).**

S'agissant des acteurs issus du milieu universitaire et des cercles de réflexion, ils sont très rarement impliqués dans la recherche de solutions de sortie de crise en Haïti. La situation politique et sécuritaire actuelle a rendu inaudible leur voix et réflexion. Certains par eux sont réduits au silence par crainte de représailles, tandis que d'autres saisissent la première opportunité pour partir à l'étranger. Or, ce secteur de la société a pourtant joué un rôle déterminant dans l'histoire d'Haïti, tout au moins jusqu'en 2010<sup>26</sup>.

En dépit de ce contexte, quelques laboratoires universitaires et *Think Tank* ne cessent d'entreprendre des initiatives allant dans le sens de la promotion d'une culture de paix et de respect des droits de l'homme en Haïti. Au sein de l'Université d'État d'Haïti (UEH), la Clinique de santé mentale, créée en 2020, s'inscrit notamment dans cette dynamique. Elle apporte en effet, un appui psychologique aux personnes victimes de violences, y compris les jeunes, issues des quartiers défavorisés et marginalisés. C'est aussi le cas de son Observatoire de la violence en Haïti, créé en 2020 au sein de la faculté d'ethnologie, qui un centre de recherche et d'analyse des facteurs et dynamiques sous-jacents de la violence dans le pays. De même, à l'Université Quisqueya, il a été mis en place le projet *Vwazen* qui permet aux professeurs et étudiants de s'engager et de mettre leurs expertises et savoirs au service de la communauté, en vue de contribuer au changement des conditions sociales, économiques, culturelles et politiques des populations locales. Très récemment, le 13<sup>ème</sup> congrès universitaire, organisé du 14 au 15 mai 2022, par la Pastorale universitaire de l'Archidiocèse de Port-au-Prince a permis de réaffirmer le rôle et l'engagement de l'université dans la lutte contre l'insécurité dans le pays ainsi que dans l'accompagnement de la société dans le maintien de l'équilibre social<sup>27</sup>. Ainsi, accompagner la participation positive et l'engagement citoyen de ces acteurs auprès des jeunes, et en appui aux institutions étatiques, permettre de renfoncer ou de faire réémerger un contre discours face à ceux prônant la violence armée, le trafic d'influence et la manipulation pour accéder et/ou contrôler, souvent illégalement, le pouvoir politique et économique.

De même, le milieu culturel a toujours exercé une grande influence sur les jeunes et continue par ailleurs à manifester son intérêt sur les problèmes sociopolitiques et économiques les affectant. Durant la dictature des Duvaliers, de nombreux artistes engagés ont dû partir en exil parce qu'ils tentaient de mobiliser la population contre le régime politique en place. Leur engagement en faveur de la paix s'est surtout fait observer après le départ pour l'exil du président Aristide en 2004, lorsqu'ils ont contribué à faciliter les accès dans les bidonvilles, comme Cité Soleil qui sombrait dans une situation de violences armées tendues. À cette occasion, il convient de noter qu'une initiative dénommée : Mouvement des Artistes pour la Paix (MAP) qui réunissait de nombreux artistes (musiciens, chanteurs, etc.) pour prôner la paix et la réconciliation entre les Haïtiens avait émergé. Le MAP organisait des spectacles dans tous les quartiers et facilitait leur accessibilité tant aux acteurs gouvernementaux qu'aux acteurs de la société civile. Cette situation se rapproche aussi du travail effectué par une catégorie d'acteur

<sup>26</sup> Dans l'histoire socio-politique d'Haïti, les intellectuels ont joué un rôle déterminant. De la dénonciation à la proposition de pistes de solution, en passant par l'engagement au sein des institutions étatiques clés, ils ont contribué à raviver le débat civique et à promouvoir les valeurs de droits de l'homme et de paix au sein de la société haïtienne. Ce fut notamment le cas de Toussaint Louverture, pionnier de l'indépendance d'Haïti, qui a œuvré pour unir le peuple haïtien autour des valeurs de liberté et d'égalité. C'est aussi le cas d'Emile Saint-Lô – professeur de droit, défenseur des droits de l'homme et homme politique – qui a joué un rôle crucial dans l'affirmation des valeurs de liberté au plan national et à l'étranger. À l'échelle internationale, il convient de noter qu'il a été le Rapporteur de la 3<sup>ème</sup> Commission chargée dans la rédaction de la Déclaration universelle des droits de l'homme, en tant qu'ambassadeur d'Haïti auprès des Nations Unies.

<sup>27</sup> <https://archipaup.org/la-pastorale-universitaire-et-linsecurite-en-haiti/>.

communautaire, en l'occurrence les religieux, auprès des jeunes dans les quartiers. Ces derniers font partie des rares institutions présentes actuellement dans les quartiers en proie aux violences des gangs. À travers des espaces scolaires, ils permettent aux jeunes hommes et femmes d'accéder aux services sociaux de base, y compris l'éducation et l'accompagnement psychosocial. Ainsi, un appui aux efforts de ces acteurs est déterminant surtout à un moment où les gangs se servent aussi du levier culturel pour proférer des messages de haine et des discours violents auprès des jeunes. L'un des derniers cas en date est celui d'Izo, le chef de l'un des gangs les plus virulents du pays (Baz 5 secondes), qui s'est érigé en chanteur en produisant un album, intitulé : Hors la loi, qui vient d'être diffusé sur les réseaux sociaux<sup>28</sup>.

Au regard de ces fortes potentialités, un engagement plus dynamique et accru des réseaux d'organisations de jeunes – avec l'appui des acteurs issus du milieu culturel, des laboratoires de recherche universitaires et des *Think Tank* aux initiatives de dialogue civique et citoyen tournées vers la vulgarisation des valeurs de paix et le renforcement du respect des droits de l'homme – favorisera la résolution de la crise socio-politique et sécuritaire qui prévaut en Haïti, tout en contribuant à la prévention de nouvelles crises et/ou de conflits. La mobilisation et le renforcement des capacités de ces acteurs pour participer et animer des réseaux dynamiques aideront sans doute à pérenniser les acquis des différentes initiatives de promotion de la paix dans le pays. Cet engagement devrait également s'aligner sur les efforts des structures communales, départementales et nationales de l'État afin de se matérialiser en politiques, stratégies et décisions permettant l'institutionnalisation et l'appropriation de l'apport des jeunes et du milieu intellectuel et culturel à la transition vers la stabilité et la paix durable en Haïti.

En effet, depuis la fin de la dictature duvaliériste, les acteurs politiques et les autorités haïtiennes n'ont réellement pas réussi à assurer une transition démocratique apaisée et durable, et ce, de manière à redresser les fractures sociales et rétablir la confiance nationale. De même, ils n'ont pas réussi à développer chez les jeunes une conscience citoyenne favorisant les conditions d'un environnement sécuritaire stable en Haïti. Ainsi, la nécessité d'assurer l'émergence d'une société haïtienne orientée vers la paix, le respect effectif des principes démocratiques et des droits de l'homme et le développement durable passe aussi par l'implication des jeunes, avec l'appui des acteurs issus des laboratoires universitaires, des cercles de réflexion et du milieu culturel, dans la production d'un contre narratif à la violence. Cette implication contribuera sans doute à limiter l'enrôlement des jeunes au sein de ces groupes criminels et à limiter le narratif de la violence qui sert généralement de moyen aux gangs et, dans une certaine mesure, aux hommes politiques dont certains sont directement liés à ces groupes pour « saper » les efforts de paix et de cohésion sociale à l'échelle nationale.

Dans cette perspective, une infrastructure nationale de paix, s'appuyant sur les structures de jeunes, avec l'appui des acteurs issus du milieu universitaires, *Think Tank* et culturel, trouve toute sa justification. Cette infrastructure servira en réalité de socle et de levier au processus de consolidation de la paix et de développement durable en Haïti.

Acteurs	Dynamique de conflits
Gangs armés	Les gangs armés en Haïti ne sont pas un phénomène nouveau. Depuis leur résurgence après le départ des forces de maintien de la paix de l'ONU, ils se sont inscrits dans une nouvelle dynamique qui se caractérise par la nature de leur prolifération, de leur extension territoriale, des alliances qu'ils forment entre eux et la connivence qu'ils entretiennent avec d'autres acteurs. Les gangs armés

<sup>28</sup> Voir son album via son compte Youtube : <https://www.youtube.com/c/IzoVilajDeDye/videos>.

	<p>sèment la terreur et la violence dans ces localités ainsi qu’ailleurs, et paralyse profondément les différents secteurs qui caractérisent la vie du pays.</p> <p>En 2021, leur nombre était estimé à 162. Ce chiffre a sans doute évolué en 2022. Ils sont majoritairement présents dans la région métropolitaine de Port-au-Port. Parmi les gangs les plus influents de l’aire métropolitaine, nous avons les 400 Mawozo (Croix-des-Bouquets et Tabarre), le G9 famille et alliés (La Saline, Bas Delmas, Bel-Air et Cité Soleil), le G-pep (Cité Soleil), Chen Mechan (Tabarre et Croix-des-Bouquets), Kraze Barye (Tabarre et Pétion-Ville), 5 seconde (Village de Dieu et Martissant), gang de Grand Ravine (Grand Ravine, Martissant et Laboule 12), Ti Bois (Fontamara et Carrefour), En province, où ils s’étendent progressivement, ils sont beaucoup plus actifs dans l’Artibonite et ont une présence limitée notamment à Miragoâne, aux Cayes, dans les Nippes, à Petit Goâve et Cap-Haïtien.</p> <p>Le phénomène des alliances entre gangs s’explique en réalité par une forme de fédération ou coalition de plusieurs gangs en un mouvement unique. Les cas les plus emblématiques sont le « G9 » dirigé par Jimmy Cherisier alias « Barbecue », un ancien policier de l’Unité Départementale de Maintien de l’Ordre (UDMO) et le « GPEP » dirigé par Gabriel Jean Pierre, alias « Ti Gabriel ». Cette reconfiguration implique une mutation, une fragmentation et une expansion territoriale de la violence armée qui affecte majoritairement les jeunes. Très récemment, c’est-à-dire au mois de juillet, le conflit qui avait opposé le G9 au G-pep à Cité Soleil a causé : 221 morts, 278 blessés, 8 personnes disparue et 140 biens détruits.</p> <p>Les allégations de connivence entre les gangs et d’autres acteurs, tels que les décideurs politiques et les opérateurs économiques, contribue largement au règne de l’insécurité et de la violence armée en Haïti. Cette collusion permettrait généralement aux décideurs de se servir des gangs à des fins économiques (trafic de drogues, d’armes et de munitions, carburant, etc.) et politiques (contrôle de l’électorat, contrôle des institutions publiques, etc.).</p> <p>Les gangs armés sont ainsi constitués de chefs, qui sont devenus des acteurs emblématiques de la vie socio-politique et économique du pays, et de membres. Leurs membres sont généralement :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>i. Jeunes hommes désœuvrés, sans avoir reçu d’opportunité d’éducation, des déportés ou déplacés, des repris de justice (soldats) : Ils participent dans des opérations de meurtre, rançonnement, braquage, vol, kidnapping, détournement de camion de marchandises et containers, collecte de taxe, sécurisation des activités économiques, etc ;</li> <li>ii. Enfants (garçons et filles) abandonnés au contrôle parental et en conflit avec la loi (soldats), ils jouent le rôle de messagers, d’éclaireurs, vigiles et combattant ;</li> <li>iii. Femmes (combattantes, concubines, tâches ménagères, espionnes et facilitatrices (dans des négociations) ;</li> <li>iv. Des membres auxiliaires : il y a des gangs qui ont des membres affiliés à certaines structures de la chaîne pénale et de sécurité.</li> </ol>
<p>Police Nationale d’Haïti (PNH)</p>	<p>Elle est la force de sécurité publique et de maintien d’ordre. Elle est pleinement investie dans la prévention et la réduction de la violence ainsi que dans la lutte contre la criminalité qui affecte le pays. Cependant, elle dispose de très faibles ressources tant matériel qu’humaine pour faire face à la violence et à l’insécurité qui sévit en Haïti du fait des gangs. Ce manque de moyen serait aussi à l’origine de la forte prévalence de la corruption au sein de la police.</p> <p>Dans le cadre de son engagement, la PNH se heurte souvent à un problème de déficit de confiance auprès des populations des quartiers défavorisés et marginalisés qui subissent la violence armée. Cela s’expliquerait, d’une part, par le sentiment de brutalité des forces de police ressenti par les habitants de ces localités et, d’autre part, la connivence que les forces de police (ancien ou</p>

	<p>actuellement en poste) entretiennent avec les gangs. C'est le cas du gang Baz Pilate, opérant dans Port-au-Prince, qui est composé de policiers. De ce point de vue, il est clair que la PNH peinerait à prévenir et réduire la violence qui affecte les jeunes des quartiers en l'absence d'un climat de confiance entre eux qui serait de nature à encourager la participation et l'engagement des acteurs communautaire pour la paix et la sécurité dans le cadre de la réduction de la violence.</p>
Partis / groupes politiques	<p>Les partis politiques haïtiens s'inscrivent souvent dans une démarche électorale court-termisme. Beaucoup accorderaient par conséquent un faible intérêt aux préoccupations de la population, y compris celles des jeunes.</p> <p>Dans des zones, considérées comme leurs bastions, ils s'engageraient très peu dans des activités relatives à l'éducation citoyenne et civique des jeunes. Ils instrumentalisent au contraire ces derniers à des fins essentiellement politiques, notamment pour accéder, conserver et maintenir le pouvoir. Cette situation alimenterait la violence des gangs dans les quartiers populaires et défavorisés tels que Cité Soleil, en particulier lorsque leurs rivalités seraient l'objet d'affrontement interposés des gangs. Et cela l'est de plus lorsque ces partis se font la « guerre » de manière interposée à travers les gangs armés. Ce fut notamment l'une des allégations principales dans le conflit qui opposait le Parti haïtien Tèt Kale (PHTK) et le parti Lavalas à La Saline, Martissant, Bel-Air et Cité Soleil.</p> <p>Selon les informations reçues, la plupart des partis politiques serait en collusion avec les gangs armés notamment ceux qui dirigent des territoires stratégiques d'un point de vue électoral (nombre d'électeurs et importance des bureaux de vote). À chaque élection, les candidats chercheraient l'appui des leaders de gangs, notamment en endossant leur candidature, empêchant les rassemblements de candidats rivaux lors des campagnes électorales mais aussi en mobilisant les membres de leur communauté lors de manifestations.</p> <p>Selon les informations reçues, les partis politiques soutiendraient par ailleurs des chefs de gang et les placeraient dans leur circonscription dans une optique de contrôle territorial, en leur apportant des soutiens matériels, en échange de protection.</p>
Centres de recherche universitaires et cercles de réflexion (Think thank)	<p>Comme tout autre acteur de la société haïtienne, les centres de recherche universitaires et les cercles de réflexion subissent profondément la crise sécuritaire et la violence armée qui sévit en Haïti depuis plusieurs années. En raison de la dépréciation de leur travail par les décideurs politiques et économiques et compte tenu de la dégradation des conditions sécuritaires, les intellectuels relevant de ces centres sont souvent obligés de se taire ou de quitter le pays.</p> <p>Ces universitaires et chercheurs ont pourtant un rôle déterminant à jouer dans l'apaisement de la crise sécuritaire qui règne actuellement dans le pays.</p>
Jeunes	<p>Les jeunes en Haïti sont considérés comme la couche démographique la plus importante du pays. Ils représentent plus de 50% de la population. Cependant, ils sont la catégorie sociale la plus affectée par les différentes crises et actes de violence qui secouent le pays. La crise impacterait de manière disproportionnée les jeunes femmes.</p> <p>La vulnérabilité des jeunes en Haïti est d'abord liée à leur exclusion et marginalisation au niveau des différentes structures et mécanisme de décision. Cette réalité qui limite donc leur capacité à participer au débat politique et la gestion des affaires publiques les rend particulièrement vulnérables aux vellétés et intérêts des acteurs politiques et économiques qui ne s'empêchent de les utiliser à leurs fins. C'est en cela s'explique en partie la prolifération des gangs armés, qui sont majoritairement constitués de jeunes désœuvrés et dépourvus de toutes perceptions professionnelles.</p>

	<p>L'intégration d'un gang est le plus souvent perçue par certains jeunes comme un moyen d'ascension socio-économique rapide et facile. Et dans le contexte actuel de la violence armée, le gang serait considéré comme est l'unique alternative disponible au sein de la communauté. En réalité, pour ces jeunes, le gang offre une perspective de sécurité et d'opportunité économique, parce qu'ils sont toujours « frê<sup>29</sup>».</p> <p>Bien que la violence armée qui affecte le pays soit principalement alimentées par des gangs armés composés majoritairement de jeunes, ces derniers sont aussi victimes de ces violences. Cela aggrave davantage leur situation qui est déjà précaire.</p>
<p>Femmes</p>	<p>En Haïti, les jeunes femmes font partie des catégories les plus vulnérables de la société. Au-delà des facteurs socio-culturels qui limitent leur émancipation, elles sont très faiblement représentées au sein des structures et mécanismes de décision.</p> <p>Dans le contexte actuel de la violence armée et de l'insécurité, elles font partie des catégories les plus affectées. Elles subissent en effet toutes formes de violence, y compris les violences sexuelles impliquant les gangs armés. Dans les quartiers défavorisés et marginalisés, elles sont souvent perçues comme des biens à disposition des membres des gangs et l'expression de l'affirmation du pouvoir des chefs. Au sein des groupes armés, elles remplissent généralement les fonctions de soldat, concubines, tâches ménagères, espionnes et facilitatrices dans des phase de négociation.</p> <p>La détérioration de la situation des jeunes femmes, dans le contexte actuel de la violence et de l'insécurité, réside aussi dans l'absence de programmes socio-politiques et économiques sensibles à leurs besoins spécifiques.</p>
<p>Acteurs communautaires (religieux et artistes)</p>	<p>Dans le contexte actuel de la violence en Haïti, peu sont les acteurs présents dans les quartiers défavorisés et marginalisés en proie à la violence des gangs armés. Parmi les rares institutions présentes dans ces quartiers, il y a les acteurs communautaires tels que les religieux et les artistes.</p> <p>Les religieux, à travers leurs congrégations, sont présents dans des quartiers même qualifiés de zones de non droit. Parmi ces congrégations, il y a la famille Kizito (Cité Soleil, Delmas et Village de dieu), les Salésiens (Saline, Delmas et Martissant), les Sœurs de la providence (Bicentenaire), la communauté Marie auxiliaire (Cité Soleil), la congrégation de la Sainte-croix (Tabare) et les Clercs de Saint-Viateur (Croix-des-Bouquets). Dans le cadre de leur engagement au sein de la communauté, et surtout auprès des jeunes, ils offrent notamment des services d'éducation et de santé. Quant aux victimes de violence, y compris des violences sexuelles, ils leur apportent un appui psychologique. Ils aident par ailleurs les jeunes en situation d'abandon scolaire à apprendre et développer une autre activité en vue de leur insertion socio-professionnelle.</p> <p>À travers leurs œuvres, les artistes occupent jusqu'ici une place centrale auprès des jeunes Haïtiens et Haïtiennes, y compris ceux vivant dans les quartiers défavorisés et marginalisés. Ils possèdent en réalité un crédit de confiance et d'estime qui fait potentiellement d'eux des acteurs privilégiés pouvant parler et être écoutés par les jeunes, en dépit du contexte actuel caractérisé par une fracture du tissu social. Leurs œuvres sont encore beaucoup exploitées par les jeunes et certains de ces artistes viennent ou vivent même dans ces quartiers.</p>
<p>Collectivités territoriales : mairies, ASEC, CASEC</p>	<p>Depuis l'expiration du mandat de tous les élus locaux en 2020, et leur remplacement par des agents exécutifs intérimaire en 2021, les collectivités territoriales décentralisées peinent à pleinement jouer leur rôle en termes de prévention et réduction de la violence auprès de la population. Cette situation s'est davantage aggravée ces derniers mois au point où certaines collectivités,</p>

<sup>29</sup> Expression signifiant : bien habillé avec le dernier jean à la mode, ou le dernier T-shirt sur le marché de la mode locale.

	<p>situées dans les zones d'influence des gangs, n'arrivent plus à réaliser leur travail. C'est notamment le cas de Cité Soleil.</p> <p>Dépourvu par ailleurs de tout moyen nécessaire leur permettant de répondre aux besoins sociaux de base de leur population, les collectivités locales (mairie, CASEC et ASEC) sont souvent mal perçues par ces derniers. De plus, dans certaines localités, elles seraient vues par la population comme les promoteurs de la violence armée, en raison notamment leur attitude laxiste vis-à-vis des gangs armés.</p>
--	--

- b) Une brève description de la façon dont le projet s'aligne avec / soutient **les cadres stratégiques** gouvernementaux et des Nations Unies **existants**<sup>30</sup>, et comment il garantit **l'appropriation nationale**. Si ce projet est conçu dans un pays PRF, décrivez comment l'objectif principal fait progresser un objectif stratégique pertinent identifié par le processus d'éligibilité.

Ce projet, visant à bâtir une infrastructure de paix autour des jeunes Haïtiens et Haïtiennes tout en les impliquant et responsabilisant dans le processus de développement et de diffusion des valeurs de paix, de respect des droits de l'homme et de citoyenneté positive dans le pays, vient en appui aux priorités définies par l'État dans le cadre de son **Plan stratégique de développement d'Haïti pays émergent 2030 (PSDH)**. De manière concrète, il contribue notamment à la mise en œuvre du programme 3.6 de ce plan, selon lequel « la refondation d'Haïti repose sur l'émergence d'un nouveau type de citoyen, véritable acteur de son développement. Ce renouveau doit s'appuyer indiscutablement sur des efforts notables et durables qui seront dirigés vers l'ensemble de la population, tant les hommes que les femmes, et vers la jeunesse en particulier ». En cherchant, dans le cadre de cette architecture de paix, à développer des valeurs civiques et citoyennes chez les jeunes, ce projet s'aligne aussi sur le **Plan stratégique pour l'épanouissement de la jeunesse haïtienne (2021-2026)**, élaboré par le ministère de la jeunesse, des sports et de l'action civique.

Quant à la dimension de ce projet qui vise notamment à engager les laboratoires universitaires et cercles autour des jeunes pour renforcer leur citoyenneté et transmettre la culture de paix, de respect des droits de l'homme et de cohésion sociale, elle s'aligne d'abord sur les missions de l'Université d'Etat d'Haïti (UEH) telles que définie dans les **dispositions transitoires relatives à l'organisation de son administration centrale (février 2007)**. À l'article 7 de ce document, il est indiqué que l'UEH a pour mission de « participer et contribuer, par des initiatives et actions appropriées, à la conservation, l'enrichissement, la promotion de la culture nationale et des valeurs morales, spirituelles et civiques de la communauté haïtienne » et de « promouvoir au sein de la société haïtienne les idéaux d'excellence, de paix, de progrès, de respect des droits humains et de justice sociale ». Cette dimension s'aligne aussi sur les **statuts de l'Université Quisqueya** qui s'est donné pour mission de « concevoir, exécuter et évaluer des programmes de recherche tendant à contribuer [...] à l'amélioration des conditions de la société haïtienne ».

Ce projet s'inscrit par ailleurs sur les priorités définies en 2019 lors de la demande d'éligibilité d'Haïti au PBF. Il s'agit notamment de la réduction de la violence communautaire et l'engagement des jeunes dans la cohésion sociale, l'accès à la justice, la gestion des armes et des munitions, la prévention de la violence électorale contre les femmes, la lutte contre la corruption et l'établissement d'un dialogue national autour des grands chantiers de réformes

<sup>30</sup> Y compris les stratégies et engagements nationaux en matière de genre et de jeunesse, tels qu'un plan d'action national sur 1325, une politique nationale de la jeunesse, etc.

économiques. Ces différents axes programmatiques sont le reflet du positionnement du système des Nations Unies en Haïti visant à adresser les causes structurelles de conflits et d'instabilité du pays (le déficit de confiance entre l'État et les administrés, la partialité de la justice, le défaut de gouvernance institutionnel ou encore l'accès inégal aux services de base).

Ce projet contribuera également à renforcer, de manière significative, l'action conjointe des Nations Unies telle que définie dans les résultats des benchmark 1, 4 et 5 du Plan One UN, et plus globalement à atteindre la stabilité sécuritaire, institutionnelle et sociale qui fait partie des axes prioritaires du PSDH. Il s'alignera de plus sur la première priorité stratégique (Gouvernance, sécurité et État de droit) du futur **Plan cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable d'Haïti pour la période 2023-2027**, appelé par son acronyme anglais **UNSDCF**. Pour rappel, ce UNSDCF accorde une place prépondérante aux jeunes, d'une part, en promouvant leur participation et rôle dans la garantie de l'État de droit, la bonne gouvernance et le respect des droits de l'homme et, d'autre part, en outillant leurs organisations en vue de renforcer la cohésion sociale et véhiculer les valeurs de paix. Les interventions de ce projet serviront dès lors de socle à la réalisation de cet axe stratégique du UNSDCF, en promouvant un contre narratif au discours de la violence chez les jeunes et en soutenant l'engagement significatif de ces derniers.

Ce projet s'aligne de plus sur l'**Analyse commune de l'Équipe pays des Nations Unies** réalisée en 2021-2022, en ce qui concerne la prise en compte des préoccupations des jeunes au titre des défis à relever dans le cadre des objectifs de développement durable en Haïti. De même, les différents aspects de ce projet tels que la promotion de la culture de la paix chez les jeunes, la multiplication des efforts pour favoriser bâtir une société démocratique inclusive et représentative, la protection des catégories vulnérables, y compris les jeunes hommes et femmes, contre toutes les formes de violences ainsi que le renforcement de la participation des jeunes à la vie publique et aux mécanismes de prise de décision font partie des recommandations acceptées par Haïti dans le cadre l'**Examen Périodique Universel (EPU)** du Conseil des droits de l'homme de l'ONU en 2022. Ce projet contribue aussi à la réalisation des différents piliers de la résolution 2250 Conseil de sécurité de l'ONU, de l'**Appel à l'action en faveur des droits humains du Secrétaire général de l'Organisation** lancé en 2020 et des objectifs 5, 10, 16 et 17 du **Programme de développement durable à l'horizon 2030** de l'Organisation des Nations Unies.

- c) Une brève explication de la façon dont le projet comble les lacunes stratégiques et financières et complémente toute autre intervention pertinente, financée par le PBF ou autrement. Fournissez également un bref **résumé des interventions existantes** dans le secteur de la proposition en remplissant le tableau ci-dessous.

Les interventions de ce projet viennent en appui aux initiatives déjà en cours et/ou celles en phase d'élaboration, avec une nouvelle approche se focalisant essentiellement sur le potentiel des jeunes, en particulier des jeunes femmes, en collaboration avec d'autres acteurs issus notamment du milieu universitaire, pour appuyer l'État à aboutir à de réels changements de comportements favorables à une société haïtienne stable et apaisée. Le choix de cette approche réside dans les leçons tirées des initiatives passées, ayant démontré un faible niveau d'engagement des jeunes femmes et hommes en tant qu'acteurs de changement et transformateurs positifs de conflits.

En effet, dans les initiatives passées, les jeunes ont généralement été considérés comme de simples observateurs, victimes ou personnes à l'origine des problèmes pour qui d'autres acteurs s'offraient le privilège de parler et agir. Ce projet vise donc à combler cette limite, en

misant pleinement sur le potentiel des jeunes femmes et hommes en tant qu'acteurs de changement au sein de leur communauté mais aussi dans l'espace public pour promouvoir une culture de paix, de respect des droits de l'homme et de cohésion sociale, mais aussi pour bâtir une société démocratique inclusive et apaisée.

En articulant ses interventions autour des jeunes, en particulier des jeunes femmes, tout en engageant auprès de ces derniers des acteurs issus du milieu universitaires, des Think Tank et du monde culturel, ce PBF ambitionne de créer d'importantes synergies et connexions avec les projets et initiatives portés par les agences des Nations Unies et d'autres acteurs, y compris dans le cadre du PBF. Ceci, en créant des passerelles de communication périodique avec ces partenaires et en échangeant des expériences avec eux dans le but de rendre plus efficaces les différentes interventions de ce projet.

De plus, en tant que PBF ayant pour vocation d'établir une architecture nationale de paix en Haïti autour des jeunes, il servira de socle aux autres PBF notamment celui sur la réduction de la violence communautaire, l'accès à la justice, la lutte contre la corruption, les élections et l'économie inclusive. À son tour, il capitalisera sur les bonnes pratiques développées par ces autres PBF, tout en valorisant leurs acquis dans le cadre de l'infrastructure de paix qui sera mise en place. Sur des questions relatives au renforcement des capacités, du leadership et de l'autonomisation des jeunes femmes dans le contexte actuel de la violence, ce projet créera d'importantes synergies avec le PBF GPI 2.0 ainsi qu'avec les PBF CVR 2 et *Mapou lapè* qui interviendront à l'échelle locale en matière de prévention et réduction de la violence. Dans la perspective des élections, les activités de ce projet contribueront aussi à sensibiliser les jeunes et organisations de jeunes ciblés sur le civisme en période électorale, ceci en étroite collaboration avec les interventions du PBF prévention de la violence électorale et celles du YPI *Jen yo là*.

Quant aux initiatives portées par d'autres acteurs, comme l'Agence universitaire de la Francophonie, l'Union européenne, l'USAID et l'Organisation des États d'Amérique, ce PBF contribuera à créer un environnement social et institutionnel apte à mieux intégrer leurs interventions. Ceci, étant donné qu'il a pour vocation de renforcer l'engagement civique et citoyen des jeunes. Sur la base des synergies qui seront créées, ces acteurs contribueront à leur tour à pérenniser, auprès des structures étatiques, les activités qui seront implémentées dans le cadre de ce PBF. Ce sera notamment le cas de l'Agence universitaire de la Francophonie avec laquelle nous travaillerons étroitement dans le cadre des activités qui seront destinées aux structures universitaires. C'est aussi le cas de l'approche développée avec l'Union européenne qui contribuera à appuyer les initiatives socio-économiques des structures de jeunes qui seront identifiées dans le cadre de ce projet, avec un accent particulier sur les femmes.

À cet égard, le produit 1.1 sera crucial notamment en support à la cartographie des acteurs clés parmi les OSC-OCB de jeunes impliqués dans les questions de prévention et de consolidation de la paix. La collaboration avec le projet CVR.1 et 2 permettra un mapping conjoint à cet effet. L'intégration du genre sera renforcée, entre autres, au travers du pont établi avec le projet GPI.2.0 dans le cadre de ce mapping ciblant les OSC-OCB de jeunes-femmes y compris au-delà des zones couvertes par ledit projet. Il en est de même des initiatives plus ou moins similaires et en lien avec les thématiques du projet dont les acteurs seront régulièrement approchés et impliqués activement en vue d'initiatives conjointes. En soutien à cette synergie d'actions, l'atelier de programmation-planification, à tenir en tout début du projet, mobilisera l'ensemble des acteurs impliqués dans ces différents projets afin de s'accorder sur une feuille de route de collaboration stratégique.

<b>Nom du projet (durée)</b>	<b>Donateur et budget</b>	<b>Agences de mise œuvre / Période du projet</b>	<b>Orientation du projet</b>	<b>Différence / complémentarité avec la proposition actuelle</b>
<b>Renforcer l'accès à la justice des populations les plus vulnérables, en particulier les femmes et les enfants en vue d'une meilleure cohésion sociale</b>	PBF 4.500.000 \$	PNUD, UNICEF et ONU-Femme (2019-2022)	Mise en œuvre de la loi sur l'assistance légale de 2018	Ce PBF veille à poursuivre l'action menée par le projet Accès à la Justice notamment en renforçant la dimension cohésion sociale la confiance des jeunes femmes dans les institutions judiciaires. Ce qui serait par ailleurs une manière de sensibiliser les jeunes à recourir aux moyens pacifiques pour exprimer leurs revendications et de faire abstraction à la violence.
<b>Réduction de la violence communautaire à Martissant et La Saline</b>	PBF 2.698.000 \$	UNOPS, UNDP, UNFPA (Octobre 2020-octobre 2022)	Réduction de la violence et de l'insécurité, et le renforcement de la cohésion sociale	Le projet contribuera à élargir et consolider les efforts déjà entrepris dans ces zones, en cultivant auprès des jeunes des valeurs favorables à un environnement sécuritaire apaisé et à la réduction de la criminalité.
<b>Renforcer la cohésion sociale en Haïti au travers de mécanismes de redevabilité et de transparence opérationnels</b>	PBF 3.000.000 \$	PNUD, HCDH et ONUDC (2021-2023)	Rétablissement de la confiance entre gouvernants et gouvernés par le biais de la lutte contre la corruption	En cherchant à développer un contre narratif à la violence, en cultivant les valeurs de paix, de respect des droits de l'homme et de cohésion sociale, ce projet contribuera indirectement à prévenir les actes de corruption auprès des jeunes.

<p><b>Dialogue National pour une Économie Inclusive et Porteuse de Paix</b></p>	<p>PBF 2, 325, 860 US\$</p>		<p>Participation citoyenne et dialogue national en vue d'une solution durable pour une économie inclusive</p>	<p>Le projet capitalisera sur la structure de concertation/dialogue mise en place par ce projet, qui regroupera notamment les organisations de la société civile et du secteur privé.</p>
<p><b>Médiation communautaire et construction de la paix dans les quartiers vulnérables de Port Au Prince</b></p>	<p>UE 499,969.65 euros</p>	<p>Viva Rio  Novembre 2019/ Mars 2022</p>	<p>Prévention et réduction de la violence communautaire et promotion de la paix</p>	<p>1. Renforcement de la capacité de l'État et son implication dans les différentes phases de la rédaction du projet ;</p> <p>2. Penser des actions spécifiques pour développer et renforcer le leadership des femmes</p> <p>3. Articuler des activités de prévention de conflits dans une approche multidimensionnelle tenant compte de la participation de différents acteurs à différents niveaux de l'échelle sociale.</p>
<p><b>Réduction de la Violence Communautaire</b></p>	<p>USAID 20.000.000 \$</p>	<p>OEA, PADF</p>	<p>Réduction de la violence communautaire à Cité Soleil (renforcement des capacités communautaires, renforcement des capacités des OCB), formation et autonomisation des jeunes et protection.</p>	<p>Complémentaire tant dans la proximité des bénéficiaires que dans les zones d'intervention des deux projets, surtout le PBF infrastructure de la paix à une dimension nationale.</p>

<p><b>Cadre Intégré National du Financement du Développement</b></p>	<p>One-UN Fund PNUD 1.200.000 \$</p>	<p>PNUD et UNCTAD (2020-2022)</p>	<p>Vision Haïti 2030</p>	<p>Identification des options futures en termes de développement socio-économique, surtout par rapport à une stratégie ‘2030’ ambitieuse mais réaliste en termes des ODDs tenant compte des préoccupations spécifiques des jeunes.</p>
<p><b>Développement de chaînes de valeurs prometteuses stimulant la création d’emplois verts et décents : le projet P.R.O.F.I.T. (Projet de Renforcement des Opportunités agricoles par la Formation et l’Investissement Technologique)</b></p>	<p>Norvège 3.000.000 \$</p>	<p>OIT (2020-2023)</p>	<p>Emploi / Formation Professionnelle / Transformation agricole / Résilience environnementale / Amélioration de la productivité agricole</p>	<p>Complémentaire sur la question de l’emploi des jeunes, qui est un facteur déterminant dans la promotion et la pérennisation d’une culture de paix durable en Haïti.</p>
<p><b>Amélioration de l’accès et de l’offre des services essentiels intégrés et de qualité en santé sexuelle et reproductive et en VBG</b></p>	<p>CERF 1.000.000 \$</p>	<p>UNFPA (2022)</p>	<p>1. Appui psychosocial aux enfants et jeunes des quartiers populaires ; 2. Sensibilisation sur la protection de l’enfant et la prévention de la violence ; 3. Prise en charge psychologique et médico-sociale des</p>	<p>1. Complémentarité s’agissant du public concernés (les personnes victimes d’actes de violences notamment les jeunes) et pour faciliter l’accès surtout dans le cadre de la mise en œuvre des activités dans un quartier populaire et placé sous le contrôle des gangs ; 2. Les outils déjà expérimentés pour les</p>

			<p>familles, enfants et jeunes ;</p> <p>4. Prise en charge médicale des VBG (Clinique mobile, cash transfert, etc.)</p>	<p>activités psychosociales et la prise en charge urgente des enfants et des jeunes notamment les jeunes filles pourront se révéler utile pour le projet infrastructure de la paix.</p>
<b>Better Work Haïti III</b>	USDOL 3.000.000 \$	UNFPA (2022)	<p>Dialogue social</p> <p>Conditions de travail</p> <p>Productivité secteur textile.</p> <p>Depuis 2009, Better Work Haïti a contribué à améliorer les conditions de travail et la productivité et réduire les conflits sociaux dans le secteur textile à travers un dialogue social tripartite</p>	<p>Les acquis de ce projet, notamment en matière de dialogue social, pourront être apportés au PBF infrastructure de paix qui interviendra dans certaines zones où la question de l'emploi fait partie des facteurs de violence.</p>
<b>Emploi et travail décent dans le Nexus Humanitaire-Développement et Paix en Haïti</b>	OIT 2.000.000 \$	OIT (2022-2023)	<p>Protection sociale, emploi et Paix. Intégration des principes de travail décent et de transformation structurelle pour la Paix en Haïti.</p>	<p>Complémentarité sur la question du dialogue social, notamment sur la question de l'emploi et de la politique nationale de la protection sociale au profit des jeunes des quartiers défavorisés et marginalisés.</p>
<b>Semences de paix : une jeunesse haïtienne engagée pour construire une société meilleure</b>	PBF 1.500.000 \$	Concern Worldwide (2021-2022)	<p>Promotion du leadership et la représentation et la participation effective des jeunes femmes et hommes dans la consolidation de la</p>	<p>Plaidoyer pour l'émergence d'un environnement sécuritaire paisible et propice à l'épanouissement de la jeunesse.</p>

			paix à Cité Soleil, Bel Air et St Martin.	
<b>Mapou Lapè</b>	PBF 2.000.000 \$	HCDH, UNFPA & Viva Rio	Prévention de la violence avec les jeunes et autour des jeunes à Canaan et environs.	Complémentaire sur le public ciblé (les jeunes en particulier les jeunes femmes) dans le cadre de la promotion des valeurs de paix, de respect des droits de l'homme et de cohésion sociale dans un contexte de violence urbaine.
<b>Jen Yo La</b>	PBF 994. 000 \$	Projettomondo	Promouvoir un environnement pacifique et stable visant à assurer la protection, la représentation inclusive des jeunes et la prévention des violences électorales	Complémentaire sur le public ciblé (les jeunes) dans le cadre de l'exercice des droits civils et politiques dans un contexte transitoire.

## II. Contenu du projet, justification stratégique, et stratégie de mise en œuvre (4 pages max plus annexe du cadre des résultats)

- a) Une brève **description de l'orientation stratégique et de l'approche du projet** - Décrivez l'objectif primordial du projet, la stratégie de mise en œuvre et la manière dont il traite les causes ou les facteurs de conflit décrits dans la section I (doit être sensible au genre et à l'âge).

Le projet se destine à accompagner et renforcer la dynamique émergente entre les jeunes et les laboratoires de recherche universitaires et cercles de réflexion dans leurs interactions avec les institutions publiques, les partis politiques, les acteurs sociaux et culturels, le secteur privé et les partenaires techniques et financiers autour des enjeux clés de sécurité, à savoir la protection des droits de l'homme, la prévention des conflits et crises ainsi que la recherche de solutions de sortie de crises.

Il vise ainsi, au travers d'espaces de dialogue et d'interactions inclusives au niveau communal, départemental, national voire sectoriel, à bâtir une architecture de paix qui contribuera significativement à rompre le cycle de la violence dans l'espace public haïtien. Concrètement, l'objectif primordial de ce projet est de pleinement engager les jeunes, avec l'appui des laboratoires universitaires, des cercles de réflexion et du milieu culturel, à développer et

transmettre un contre-narratif à la violence, ceci, de manière à opérer des changements de comportement au sein de la société haïtien autour des valeurs de paix, de respect des droits de l'homme et de cohésion sociale.

Ainsi, le projet met l'accent sur quatre points d'entrée majeurs en soutien à l'atteinte d'un tel objectif :

- i) L'institutionnalisation d'un espace de dialogue permanent entre OSC de jeunes et l'État (Forum national de jeunes Haïtiens et Haïtiennes pour la réalisation des ODDs). Avec l'appui de la Taskforce DDR-RVC et le MJSAC, ce forum favorisera aussi une passerelle de communication étroite afin d'accompagner aux moyens d'actions civiques des OSC-OCBs de jeunes à promouvoir les valeurs de paix et de respect des droits de l'homme. Aussi les recommandations de ces forums seront mises à disposition des bons offices du BINUH/SRSG et d'autres acteurs nationaux et internationaux en soutien à une meilleure implication des jeunes aussi bien dans la définition que le suivi des priorités du dialogue politique sur la sortie de crise durable et la stabilité en Haïti. ;
- ii) La stimulation d'un programme de recherche des laboratoires universitaires et *Think Tank* sur « la jeunesse, paix et sécurité » s'inscrit dans la droite ligne des objectifs du futur conseil des jeunes au travers une plus grande participation des jeunes dans la promotion et l'affermissement des valeurs de paix et de respect des droits de l'homme dans le pays. À cet égard, ce programme ambitionne, sous le leadership des institutions étatiques [institutions nationales des droits de l'homme, Taskforce DDR-RVC, MJSAC, ministère de l'Enseignement, etc.] - de créer une passerelle entre le monde académique et les acteurs de la société civile sur les questions en lien avec les jeunes. Il entend aussi permettre les conditions favorables à la transition générationnelle entre les jeunes-chercheurs et leurs aînés (professeurs d'université) en soutien à une meilleure prise en compte des spécificités jeunes dans la définition, la mise en œuvre et le suivi des politiques publiques sur la paix et le développement durable en Haïti.

En concertation avec l'ensemble des acteurs, la stratégie promue par cette initiative s'articule autour de deux (2) axes fondamentaux : l'appui aux projets de recherche des jeunes-étudiant/es sur la thématique et le partenariat stratégiques avec des universités extérieures ainsi que la stimulation de matériels de plaidoyer informés s'appuyant sur des analyses scientifiques - [résultats des recherches mis à disposition du conseil et des autres partenaires.] - pour une meilleure prise en compte des spécificités des jeunes dans les politiques publiques de paix et développement. Un pont sera établi avec le projet GPI.2.0 d'ONU Femme visant à mettre en contact les jeunes-chercheurs dudit projet et le programme de recherche universitaire. Ceci ouvrira une porte à l'expérimentation des résultats des travaux des étudiant/es (recommandations programmatiques) y compris via des partenariats sur les recherches empiriques (stages professionnels/recherche-actions). Par ailleurs, les tribunes de la Taskforce seront mises à profit, avec les bons offices du BINUH/SRSG avec la mobilisation des PTFs/Groupe des ambassadeurs, pour la présentation-valorisation des résultats de recherche ;

- iii) La création de conditions favorables à l'institutionnalisation d'un Conseil des Jeunes en Haïti à l'instar de bon nombre de pays. Ce dernier outil servira de solide pont de communication continue entre les plateformes de jeunes artisans de paix et développement durable et les acteurs étatiques ainsi que les partenaires financiers et techniques. À ce titre, il pourrait jouer un rôle consultatif dans le suivi des documents stratégiques du gouvernement, PSDH-2030 ou encore des partenaires dont l'UNSCDF ou encore les planifications annuelles des PTFs en Haïti. Il convient de noter que cet espace ambitionne de servir de structure de dialogue institutionnalisé entre les entités étatiques et les autres acteurs impliqués dans la mise en œuvre, le suivi-évaluation des priorités nationales en lien avec les questions de jeunes [PSDH.2030, UNSCDF, Priorités du MJSAC, ASEC-CASEC, etc.]. Il servira de structure consultative des acteurs étatiques centraux (Ministères, Assemblée Nationale, Conseil Electoral Permanent, PNH, etc.) et décentralisés (ASEC-ASEC, etc.) y compris l'interlocuteur principal des partenaires en Haïti. Un texte réglementaire entérinera sa mise en place, sa structuration et son fonctionnement au moyen d'une instance très souple, démocratique et fédératrice des plateformes décentralisées des jeunes à travers le pays.
- Au-delà des appuis ponctuels des partenaires stratégiques, ce texte ouvrira la voie à la prise en compte de la pérennité de cet espace au sein des priorités budgétaires nationales. Son fonctionnement accordera une attention particulière aux dimensions (gouvernance inclusive, communautaire, genre, vulnérabilité, etc.) en lien avec le renforcement de la participation et de l'engagement citoyen des jeunes dans le processus de stabilisation et de développement durable du pays, grâce au renouvellement continu de ses instance élues. Les actions du projet, sous le leadership du MJSAC et d'autres acteurs comme la Taskforce RVC, permettront ainsi de stimuler, par le plaidoyer et le dialogue soutenu y compris les études sur les cas et expériences réussis ailleurs, d'asseoir une volonté politique à cet effet. Des appuis spécifiques, en étroite discussion avec le MJSAC, OPC et la Taskforce, cibleront les textes et cadres fonctionnels pour son opérationnalisation.

La consolidation de ces mécanismes implique le développement de partenariats stratégiques au-delà des frontières d'Haïti. Le projet bâtira donc sur une coalition partenariale stratégique avec des instituts et *ThinkTank* tels que l'Institute for Security Study (ISS) ; l'International Crisis Group (ICG) ; l'Institut René Cassin de Strasbourg, la fondation Mo Ibrahim ; the Pan-African Institute for Governance, Humanities and Social Sciences et the Institute for Economics & Peace (IEP).

En soutien au plaidoyer de haut niveau, une connexion sera établie entre les acteurs clés du projet et le Groupe des ambassadeurs présents en Haïti ainsi que l'OEA, l'UE et le bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général de l'ONU pour les Jeunes. Ceci permettra d'influencer les résolutions majeures, y compris leur portée à l'échelle nationale et internationale, issues des actions du Forum des jeunes Haïtiens. Le partage d'expérience et de bonnes pratiques étant au cœur des actions dudit forum, le projet mettra à contribution le *convening power* du SNU afin de mobiliser d'autres forums régionaux notamment ceux du Caricom pour la jeunesse, de l'Union africaine pour la Jeunesse ainsi que le forum européen de la jeunesse.

Dans son approche programmatique, ce projet se focalisera essentiellement sur l'existant. Et dans son opérationnalisation, il mettra l'accent sur :

Premièrement, il prendra appui sur les structures créées et tenues par les jeunes haïtiens et haïtiennes. En s'appuyant sur l'existant, ce projet cherchera donc à créer une synergie entre les organisations de jeunes, notamment en les fédérant en réseau d'architecte de paix.

Deuxièmement, pour valoriser les aspirations et expériences des jeunes, y compris les jeunes femmes, ce projet s'appuiera sur le potentiel des acteurs issus du milieu universitaire, des cercles de réflexion et du monde culturel. À ce niveau, l'approche consistera concrètement à favoriser l'engagement citoyen de ces acteurs, en soutenant notamment les efforts déjà en cours au sein de leurs structures, mais aussi en facilitant les interactions, sous forme de navette, entre eux et les jeunes. L'approche serait d'aboutir à un modèle dynamique et circulaire de l'information.

Troisièmement, pour pérenniser les efforts issus de l'engagement des jeunes, ce projet s'appuiera sur des structures de décision et de gouvernance. C'est notamment le cas des structures gouvernementales, des collectivités territoriales, des partis politiques et du secteur privé. De manière concrète, ce projet favorisera la mise en place des couloirs de communication et d'interaction entre les premiers et les seconds, ceci par le biais notamment d'espaces de discussion, des structures de soutien et des mécanismes de plaidoyer. Ainsi, un Comité de pilotage (CoPiL), porté par des institutions étatiques telles que l'OPC, le MJSAC, la PNH, le MCDF et la Task force DDR-RVC, avec la participation du BINUH, du RCO, des agences bénéficiaires et un(e) représentant(e) du Groupe des ambassadeurs en Haïti sera constitué.

Dans la perspective du déploiement d'une force armée spécialisée internationale, ce projet pourra contribuer à créer des conditions pour un plus grand engagement des jeunes et d'autres acteurs sur des questions de sécurité, justice et développement pour résoudre la question de la violence armée. De plus par le biais des bons offices du BINUH et dans le cadre des activités de la Task force DDR-RVC, ce projet pourra faciliter la création d'espaces de discussion entre les organisation jeunes et les membres de cette force pour renforcer la sensibilité de ces derniers aux préoccupations des jeunes.

- b) Fournissez une « **théorie du changement** » au niveau du projet - expliquez les hypothèses sur les raisons pour lesquelles vous vous attendez à ce que les interventions du projet conduisent à des changements dans les facteurs de conflit identifiés dans l'analyse du conflit. Quelles sont les hypothèses sur lesquelles la théorie est basée ? Notez qu'il ne s'agit pas d'un résumé des résultats de votre projet.

*(Remarque : le changement peut se produire par le biais d'approches diverses et diverses, c'est-à-dire que la cohésion sociale peut être favorisée par le dialogue, les possibilités d'emploi ou la gestion conjointe des infrastructures. Le choix de l'approche qui doit dépendre de facteurs spécifiques au contexte. Quelles hypothèses de base sur la manière dont le changement se produira ont motivé votre choix d'approche de programmation ?).*

Si les préoccupations des jeunes hommes et femmes, notamment en matière politique, sécuritaire, sociale et économique, sont effectivement appréhendées et prises en compte par les acteurs de la société haïtienne, principalement l'État ;

**Si** les initiatives menées par les jeunes hommes et femmes à l'échelle locale et nationale pour promouvoir les valeurs de paix, de respect de l'homme et de cohésion sociale sont pleinement valorisées, y compris par les laboratoires de recherche universitaires et centres de réflexion (*Think Tank*) ;

**Si** les actions menées au sein des espaces scolaires et par les acteurs culturels pour développer le civisme et la citoyenneté positive chez les jeunes hommes et femmes, y compris ceux des quartiers marginalisés, sont renforcées et valorisées ;

**Et si** les institutions publiques, les partis politiques et le secteur privé font preuve d'appropriation et réussissent, en collaboration avec les partenaires techniques et financiers, à soutenir durablement les initiatives développées par et en faveur des jeunes hommes et femmes ;

**Alors** le narratif de violence dans l'espace public et l'insécurité générée par les gangs armés, qui sont principalement composées de jeunes, pourront significativement baisser pour céder la place à un climat pacifique favorable à une culture de paix, de respect des droits de l'homme et de cohésion sociale ;

**Car**, la non-prise en compte des préoccupations des jeunes Haïtiens et Haïtiennes ainsi que la faible valorisation de leurs potentiels à l'échelle locale et nationale sont des facteurs qui limitent leurs capacités d'émancipation, réduisent leur confiance en l'Etat, et les rendent vulnérables à la violence et, surtout, les exposent à l'instrumentalisation des acteurs politiques et économiques.

- d) **Fournir une description narrative des principales composantes du projet** (résultats et produits), en veillant à accorder suffisamment d'attention au genre, à l'âge et aux autres différences clés qui devraient influencer l'approche du projet. En décrivant les éléments du projet, assurez-vous d'indiquer les considérations importantes liées à la séquence des activités.

### **Résultat 1 : La réduction de l'influence des modèles et narratifs de la violence dans les espaces publics à travers le renforcement du civisme et de la citoyenneté des jeunes hommes et femmes d'ici 2024**

Le développement d'une culture de paix et de respect des droits de l'homme chez les jeunes Haïtiennes et Haïtiens passe nécessairement par la mise en place d'initiatives à dimension civique et citoyenne en leur faveur. À travers des activités de type socio-culturel, formatif et environnemental, ce résultat vise à renforcer la sensibilité des jeunes aux valeurs de paix et de respect des droits de l'homme, tout en promouvant au tour d'eux des modèles et discours de citoyenneté positive. À cette fin, ce résultat ambitionne d'identifier et de renforcer les capacités locales et nationales des organisations de jeunes, y compris les organisations de jeunes femmes, en vue de former des réseaux dynamiques d'architecte de paix destinés à véhiculer auprès des jeunes des valeurs de paix et de respect des droits de l'homme. À l'instar de ces organisations, ce résultat entend aussi s'appuyer sur des acteurs tels que les artistes, les journalistes et les institutions des droits de l'homme pour aider à déconstruire le narratif de la violence et les discours prônant la haine dans l'espace public, à travers des activités de sensibilisation.

**Produit 1.1 Les acteurs, dynamiques et actions autour des jeunes identifiées et les capacités des organisations de jeunes renforcées pour prôner la paix durable, le respect des droits de l'homme et la bonne gouvernance**

Activité 1.1.1 Réaliser une cartographie des acteurs, dynamiques et actions autour des jeunes

Activité 1.1.2 Organiser – sur la base des résultats de la cartographie – des ateliers pour la mise en place des réseaux locaux de jeunes architectes de paix et élaborer des programmes d'action sur l'engagement civique et citoyen des jeunes

Activité 1.1.3 Renforcer les capacités des organisations de jeunes architectes de paix membres des réseaux locaux, y compris des jeunes femmes

**Produit 1.2 : Les opportunités sociales et formatives liées à la promotion des droits de l'homme, à la protection de l'environnement et au renforcement de la cohésion sociale sont identifiées et soutenues pour renforcer la résilience des jeunes**

Le renforcement de la résilience des jeunes, en vue de limiter l'attrait de la violence autour d'eux, commence nécessairement par des actions de sensibilisation. Dans le cadre de ce produit, il sera dès lors privilégié des activités de sensibilisation des jeunes de moins de 18 ans au sein des espaces scolaires (collèges et lycées), y compris dans les zones contrôlées par les gangs armés. Ces activités seront renforcées par la création d'au moins 20 clubs de paix et des droits de l'homme qui serviront d'architecture de paix à l'échelle scolaire pour renforcer le civisme et la socialisation des jeunes. La mise en place de ces clubs s'effectuera en étroite collaboration avec les institutions nationales des droits et le ministère de l'éducation nationale. Un partenariat stratégique sera aussi établi avec le YPI *Mapou Lapè* qui prévoit la création de tels clubs dans la commune de Croix-des-Bouquets.

Des initiatives socio-culturelles, formatives et environnementales portées par les organisations de jeunes en vue de renforcer la résilience des jeunes à l'échelle locale seront aussi soutenues dans le cadre de ce produit. Il s'agira concrètement d'appuyer au moins cinq (5) activités socio-culturelles et/ou environnementale portées et mise en œuvre par les organisations de jeunes pour fédérer et engager les jeunes autour des valeurs de paix et de respect des droits de l'homme. À cette fin, d'importantes synergies naitront entre cette activité et celles prévues par les PBF CVR 2 et modèle économique. Ces synergies permettront de rationaliser les ressources et de mutualiser les efforts afin de produire un impact significatif et durable sur les jeunes, tout en facilitant leur accès aux espaces et réseaux d'opportunités économiques à fort impact social. Dans le cadre de ce produit, les initiatives des organisations de femmes visant à renforcer la résilience des jeunes femmes et filles à l'échelle locale seront aussi soutenues. Étant donné que les jeunes femmes et filles subissent inégalement les conséquences de la violence armée et des crises sociopolitiques en Haïti, ce soutien contribuera à renforcer leur capacité, engagement civique et leadership, ceci à travers notamment des activités de sensibilisation, de médiation et d'alerte. Dans la mise en œuvre de cette activité, une étroite collaboration sera établie entre ce projet et le GPI 2.0, en vue de bâtir sur les ressources, y compris les réseaux d'acteurs et le matériel de formation, et les stratégies mobilisées dans le cadre de chaque PBF. Ce projet contribuera par ailleurs à valoriser les acquis du GPI 2.0 à travers ses programmes, politiques, espaces de discussions et structures de paix qui seront développés. Et pour accroître l'engagement des jeunes femmes dans les processus électoraux à venir, d'importantes connexions seront aussi établies entre ce projet et les PBF prévention de la violence électorale et *Jen Yo Là*.

Activité 1.2.1 Appuyer les activités socio-éducatives et la création des clubs de paix et des droits de l'homme au sein des espaces scolaires pour renforcer la citoyenneté et la socialisation des élèves

Activité 1.2.2 Soutenir – dans le cadre d'un programme d'appel à projets – les initiatives des organisations de jeunes visant à renforcer le civisme et la citoyenneté des jeunes hommes et femmes à l'échelle locale à travers des activités de promotion des droits de l'homme, de résolution pacifique des conflits et de protection de l'environnement

Activité 1.2.3 Appuyer les initiatives des *Comités de jeunes femmes* architectes de paix pour renforcer à l'échelle locale, à travers des activités de sensibilisation, de médiation et d'alerte, la résilience et l'engagement citoyen des femmes et filles dans le contexte de la transition et de la violence armée

### **Produit 1.3 : Des alternatives aux modèles de violence sont portées et véhiculées par les artistes et influenceurs auprès des jeunes**

La fragilisation du contrat social en Haïti a atteint un niveau tel que très peu d'acteurs sont de nos jours audibles auprès des jeunes de certaines localités. Par exemple, dans les zones contrôlées par les gangs armés, les artistes et les journalistes font partie de ceux qui parlent encore aux jeunes. Cela fait ainsi d'eux, de potentiels acteurs capables d'impacter positivement sur les choix, orientations et engagements civiques et citoyens des jeunes dans le contexte actuel de la violence et de la transition politique.

En collaboration avec le MCC et le MSJAC, le projet entend dans le cadre de ce produit appuyer techniquement et financièrement les artistes à développer et véhiculer un contre narratif à la violence autour des jeunes, y compris ceux des quartiers marginalisés et défavorisés. À travers des ateliers artistiques, notamment de musique, théâtre, peinture et danse, ces artistes seront amenés à accroître la sensibilité des jeunes aux valeurs de paix et de respect des droits de l'homme. Dans le souci d'étendre ces actions de sensibilisation à une échelle plus large, un soutien sera donné à un collectif d'artistes pour réaliser une vaste campagne de vulgarisation des valeurs de paix et de respect des droits de l'homme auprès des jeunes, avec l'implication de la diaspora haïtienne.

Un appui aux réseaux de journalistes et institutions nationales des droits de l'homme est aussi prévu dans le cadre de ce produit. Il s'agira de soutenir ces acteurs à réaliser des programmes de sensibilisation visant à déconstruire les discours prônant la haine dans l'espace public et de véhiculer des valeurs de paix et de respect des droits de l'homme auprès des jeunes. Ce produit envisage également de soutenir ces acteurs, en collaboration avec un laboratoire de recherche universitaires, à développer un outil informatique de monitoring des discours prônant la haine sur les médias, y compris sur les réseaux sociaux.

Activité 1.3.1 Appuyer les artistes – en collaboration avec le MCC et le MJSAC – à organiser des ateliers artistiques, y compris en art visuel, danse et théâtre, à l'échelle locale pour aider les jeunes hommes et femmes à cultiver les valeurs de paix, de respect des droits de l'homme et de cohésion sociale

Activité 1.3.2 Appuyer un collectif d'artistes, avec l'implication de la diaspora, à réaliser une campagne nationale de sensibilisation sur les valeurs de paix et de respect des droits de l'homme

Activité 1.3.3 Soutenir les réseaux de journalistes et défenseurs des droits de l'homme – en collaboration avec le MCC et l'OPC – à sensibiliser les jeunes contre les discours prônant la violence armée haine à travers des programmes médiatiques et sur les réseaux sociaux d'éducation citoyenne

## **Résultat 2 : L'augmentation des actions de consolidation de la paix par les décideurs renforce la participation, l'autonomie et l'engagement citoyen des jeunes d'ici 2024**

L'exclusion et la non-prise en compte des préoccupations des jeunes font partie des facteurs qui génèrent et alimentent la violence en Haïti, bien que tous les jeunes ne participent pas à cette violence. Au lieu de mettre leur potentiel au service du développement durable du pays, les acteurs politiques et économiques instrumentaliserait le plus souvent ces jeunes à des fins autres que celles allant dans le sens de leur émancipation. Il serait dès lors illusoire d'amorcer tout processus de pacification voire de transformation socio-politique et économique d'Haïti tant que les aspirations et expériences des jeunes ne sont pas suffisamment prises en compte et valorisées par les décideurs politiques et économiques à travers des actions de consolidation de la paix.

### **Produit 2.1 Les aspirations et expériences des jeunes sont prises en compte par les décideurs et orientent leurs décisions pour la construction d'une société haïtienne apaisée et inclusive**

La prise en compte des aspirations des jeunes passe nécessairement par des actions concrètes. De telles actions pourraient notamment se traduire par le soutien à l'élaboration d'un plan national sur l'appropriation de la résolution 2250 « jeunes, paix et sécurité » mais aussi par la mise en place de mécanismes nationaux de jeunes visant à promouvoir leur engagement et émancipation. Les mécanismes nationaux envisagés dans le cadre de ce produit sont : le Forum national de jeunes pour le suivi des ODDs, du PSDH et du UNSDCF et le Conseil national des jeunes.

Le Forum national des jeunes pour le suivi des ODDs, du PSDH et du UNSDCF sera un espace de sensibilisation et de plaidoyer des jeunes sur le niveau de mise en œuvre de ces différents instruments stratégiques. Il sera aussi un espace d'interaction entre les jeunes et différents acteurs (État, UNCT, BINUH, PTFs, impliqués dans la mise en œuvre ou le suivi de ces documents. Les recommandations de ce forum contribueront à alimenter le cadre programmatique du UNCT, les actions des autorités étatiques et les bons offices du BINUH.

Le Conseil national des jeunes se veut quant à lui être une structure permanente et représentative des jeunes à l'échelle du pays. Dans le cadre de ce produit, il sera question de créer des conditions favorables à la mise en place de ce Conseil. Cela se traduira par le soutien à l'organisation 1) de larges consultations nationales entre les organisations de jeunes sur la mise en place de ce Conseil ; 2) des rencontres de plaidoyer entre les organisations de jeunes et les pouvoirs publics en vue d'obtenir l'engagement de ces derniers ; 3) des ateliers d'échange entre les organisations de jeunes et les partenaires techniques et financiers ; et 4) des ateliers de partage d'expériences, y compris en ligne, entre les jeunes haïtiens et les jeunes d'autres pays ayant réussi cette expérience. Cela devrait concrètement aboutir au développement d'une

feuille de route sur la mise en place du Conseil et un engagement formel des pouvoirs publics à cet effet.

Activité 2.1.1 Soutenir les efforts de plaidoyer pour l'élaboration d'un ***Plan d'action national sur l'appropriation de la résolution 2250 « jeunes, paix et sécurité »***, en collaboration avec les pouvoirs publics (structures gouvernementales, mairies, Casec, OPC, CNDDR), le UNCT et les PTFs

Activité 2.1.2 Appuyer – sur la base des résultats de la cartographie – l'opérationnalisation d'un ***Forum national de jeunes Haïtiens et Haïtiennes pour le suivi des ODDs, du PSDH et du UNSDCF***, en collaboration avec les pouvoirs publics (MCC, MJSAC, MPCE et OPC), le UNCT et les PTFs

Activité 2.1.3 Stimuler les conditions favorables à la mise en place d'un ***Conseil national des jeunes Haïtiens et Haïtiennes***

## **Produit 2.2 Les aspirations et expériences des jeunes documentées pour alimenter les réflexions des centres de recherche universitaires et des cercles de réflexion**

Dans le contexte actuel de la violence armée et de la transition politique, les centres de recherche universitaire et les *Think Tank* ont un rôle déterminant à jouer auprès des jeunes. À travers des programmes de recherche, ces structures seront amenées – dans le cadre de ce produit – à valoriser le potentiel des jeunes, notamment en analysant, modélisant et vulgarisant leurs aspirations et expériences y compris auprès des décideurs politiques et économiques. Elles contribueront par ailleurs à sensibiliser les jeunes à travers des espaces de discussion (conférences, débats et colloques) sur des questions axées sur la « jeunes, paix et sécurité ». Pour la mise en œuvre de ces activités, d'importantes synergies seront dégagées entre ce projet et les PBF corruption et modèle économique qui comptent aussi réaliser des activités de sensibilisation et des espaces de discussion autour des jeunes. Dans le cadre des programmes de recherche, deux volets seront observés.

Premièrement, ce produit soutiendra au moins deux projets de recherche portés par les centres de recherche universitaires haïtiens et/ou *Think Tank* autour du thème « jeunes, paix et sécurité ». Ce soutien devra permettre à ces structures, en collaboration avec des centres de recherche étrangers, de mener des réflexions sur les conditions d'une meilleure prise en compte des préoccupations des jeunes dans le contexte actuel de la violence armée et de la transition politique. Ainsi, ce projet appuiera les laboratoires et *Think Tank* haïtiens à établir de solides partenariats avec des centres de recherche étrangers tels que l'*Institute for Security Study* (ISS), l'Institut René Cassin de Strasbourg et le *Pan-African Institute for Governance, Humanities and Social Sciences* et l'*Institute for Economics and Peace* (IEP).

Deuxièmement, ce produit appuiera au moins six projets de recherche des jeunes étudiants ou universitaires, y compris ceux issus des quartiers marginalisés et défavorisés, sur les fragilités des jeunes dans le contexte de la violence armée et de la transition politique. L'objectif de ces projets de recherche-action est de permettre aux jeunes de mener des réflexions assorties de points d'entrée programmatique devant contribuer à renforcer le travail des OCSs et OCBs en faveur des jeunes à l'échelle locale. À cette fin, une étroite collaboration sera établie entre ce projet et les PBF CVR 2, prévention de la violence électorale, *Mapou Lapè*, GI 2.0 et *Jen Yo Là* en vue de tester les résultats des recherches de ces jeunes dans le cadre de leurs interventions sur le terrain. Ce produit ambitionne par ailleurs de mettre en place un programme de bourses d'études pour au moins 5 étudiants, issus des quartiers défavorisés. Ces bourses seront d'un montant de 2,000\$ par personne.

L'ensemble des résultats qui découleront de ces programmes de recherche des laboratoires universitaires, Think Tank et jeunes étudiants devront aussi contribuer à alimenter la réflexion et les décisions des acteurs nationaux, du BINUH, de l'équipe pays des Nations Unies, de la Task Force DDR-RVC et des missions diplomatiques. Ces travaux serviront également de cadre consultatif au Forum des jeunes ainsi qu'au Conseil des jeunes qui seront mis en place dans le cadre de ce projet.

Activité 2.2.1 Appuyer – sur la base des résultats de la cartographie – des programmes de recherche des laboratoires universitaires et *Think Thank* autour de « jeunes, paix et sécurité », en partenariat avec l'AUF, les universités et les centres de recherche étrangers et le PBSO

Activité 2.2.2 Soutenir – dans le cadre d'appels à projets – les programmes de recherche des jeunes universitaires, en partenariat avec les OSC et OCB, sur les fragilités et défis sécuritaires assortis de points d'entrée programmatiques pour des initiatives conjointes

Activité 2.2.3 Appuyer l'opérationnalisation des espaces de discussion et de réflexion entre les jeunes et les laboratoires universitaires et *Think Thank* autour de la thématique « jeunes, paix et sécurité »

### **Produit 2.3 Les espaces de discussion et de citoyenneté entre les jeunes, les partis politiques et les pouvoirs publics (structures gouvernementales, mairies, Casec et OPC) mis en place à l'échelle locale et nationale pour renforcer la confiance mutuelle et la prise en compte des préoccupations des jeunes**

En Haïti, l'absence d'espace de discussions réguliers, directs et inclusifs autour des jeunes a contribué à créer un environnement moins favorable à la prise en compte effective de leurs préoccupations et expériences par les décideurs politiques et économiques. Cela a donc accentué la détérioration du niveau de confiance entre les jeunes et les décideurs politiques et économiques.

Pour renforcer cette confiance, qui est indispensable à une paix durable dans le pays, il est nécessaire que les préoccupations et expériences des jeunes soient entendues et prises en compte au plus haut niveau de la sphère politique et économique. Et pour faciliter cela, ce produit compte soutenir l'opérationnalisation des espaces de discussions (forums, ateliers, tables rondes, etc.) entre les jeunes et certains acteurs.

Les premiers acteurs ciblés par ces espaces de discussions sont les partis politiques. L'interaction entre les partis politiques et les jeunes vise à renforcer leur sensibilité sur les préoccupations de ces derniers, ceci de manière à refléter cela dans le cadre de leurs programmes, activités et stratégies. Dans la perspective des élections communales, parlementaires et présidentielles, ces espaces de discussions serviront aussi de cadre de plaidoyer pour garantir une représentation remarquable des jeunes au sein des instances de direction des formations politiques et sur les listes de candidature. La réalisation de cette activité fera naître d'importantes synergies entre ce projet et les PBF prévention de la violence électorale, GI 2.0 et *Jen Yo Là* qui prévoient des activités de ce type.

Les deuxièmes acteurs ciblés par ces espaces de discussions sont les forces de sécurité. En soutenant l'opérationnalisation des espaces de discussions entre les jeunes et la PNH, cela contribuera à renforcer la sensibilité de la PNH aux besoins spécifiques des jeunes, notamment dans le cadre de son travail de maintien d'ordre et de lutte contre la criminalité. Avec l'implication de la Task force DDR-RVC et des institutions nationales des droits de l'homme, ces espaces de dialogue serviront aussi de lieu de rapprochement entre la police et la jeunesse

des quartiers défavorisés et marginalisés. Un tel rapprochement ne peut que renforcer la confiance entre les deux et faciliter le retour de la police dans ces quartiers. Dans la réalisation de cette activité, une étroite collaboration sera établie avec les PBF CVR 2 et *Mapou Lapè* qui vise à prévenir la violence auprès des jeunes. Les résultats qui se dégageront de ces espaces de discussions contribueront à leur tour à alimenter les réflexions et la rédaction du Plan national d'appropriation de la résolution 2250 « Jeunes, paix et sécurité ».

Les troisièmes acteurs ciblés par ces espaces de discussions sont les pouvoirs publics. Il s'agit des collectivités territoriales (mairie et casec) et des institutions gouvernementales telles que le MCC, le MJSAC et le MPCE. Ces espaces permettront aux pouvoirs publics de mieux comprendre les préoccupations des jeunes et d'apporter des solutions appropriées à ces problèmes, à travers notamment des politiques et programmes publics.

Activité 2.3.1 Appuyer l'organisation des cadres de concertation entre les structures de jeunes architectes de paix et les partis politiques dans le contexte actuel de la transition politique et dans la perspective des futures élections (communales, parlementaires et présidentielles)

Activité 2.3.2 Soutenir l'opérationnalisation des espaces de discussion entre les structures de jeunes architectes de paix et la police nationale haïtienne, en collaboration avec la Task force DDR-CVR, les mairies et les institutions nationales de défense des droits de l'homme, autour des enjeux liés à la promotion de la paix et au respect des droits de l'homme

Activité 2.3.3 Soutenir l'opérationnalisation des espaces de discussion entre les structures de jeunes architectes de paix et les mairies, Casec et structures gouvernementales (MCC, MSJAC, etc.) autour des enjeux liés à la participation, l'autonomie et le développement des jeunes hommes et femmes.

### **Utilisez l'annexe C pour lister tous les résultats, produits et indicateurs.**

- e) **Ciblage du projet** – fournir une justification pour les zones géographiques, les critères de sélection des bénéficiaires, le nombre attendu et le type de parties prenantes / bénéficiaires (doit être ventilé par sexe et âge). Indiquez si les parties prenantes ont été consultées lors de la conception de cette proposition. Ne répétez pas tous les extraits et activités du cadre de résultats.

La détérioration du climat sécuritaire en Haïti requiert, à l'échelle nationale, la mise en place d'une architecture de paix autour des jeunes, avec pour but de contrecarrer le narratif de la violence dans l'espace public et de créer des conditions favorables à l'autonomie et l'émancipation de la jeunesse haïtienne. Dans sa dimension nationale, cette architecture se focalisera néanmoins sur certaines zones prioritaires, qui se caractérisent par une dynamique de violence sans précédent et un niveau d'instabilité y compris institutionnelle constaté en leur sein ces dernières années.

S'agissant de ces zones prioritaires, une attention particulière sera accordée à la région métropolitaine de Port-au-Prince ainsi qu'aux départements de l'Artibonite et de la Grand'Anse. Ce choix se motive davantage par le niveau de violence qui a caractérisé chacune de ces localités durant les récents troubles socio-politiques ayant sévèrement secoué le pays. La vulnérabilité des populations de ces zones, et particulièrement des jeunes, aux actes de violences justifie à bien des égards leur choix en tant que zones d'intervention prioritaire pour bâtir cette architecture de paix.

Dans ces différentes localités, les actions de l'architecture de paix se tourneront, d'une part, sur les communes qui sont fortement affectées par la violence et, d'autre part, sur celles qui sont jusqu'ici moins touchées mais qui restent potentiellement exposées à cette violence.

- Dans l'**aire métropolitaine de Port-au-Prince**, où la situation sécuritaire s'est profondément dégradée ces dernières années, en raison de l'expansion des gangs armés, ce projet se focalisera en priorité sur des zones comme Cité Soleil, Village de dieu, Bel-Air, Croix-des-Bouquets, La Saline, Grand ravine, Tabarre et Martissant. En intervenant dans ces zones, où la majorité des habitants sont des jeunes, pour cultiver des valeurs de paix, de respect des droits de l'homme et de cohésion sociale, cela pourrait significativement contribuer à lutter contre la violence dans la zone métropolitaine. De même, bâtir une architecture de paix dans ces zones, situées au cœur de la capitale et servant de connexion avec les villes du Nord et du Sud du pays, au travers l'engagement citoyen et civique, cela produira sans doute un effet catalytique majeur sur le processus d'apaisement et de développement durable d'Haïti.
- Dans les départements de l'**Artibonite** et de la **Grand'Anse**, où la situation sécuritaire devient de plus en plus préoccupante en raison de l'expansion de la violence et, surtout, des coalitions qui s'établissent entre les gangs armés de ces localités et celles de l'aire métropolitaine, des activités de prévention sont envisagées notamment à l'endroit des jeunes pour enraciner les valeurs de paix, de respect des droits de l'homme et de cohésion sociale. Dans l'Artibonite, les communes de Petite rivière, l'Estère, Gros morne, Saint Marc et les Gonaïves seront ciblées comme zones prioritaires d'intervention. Quant à la Grand'Anse, ce sont les communes de Mornon, Chanbelam et Anse d'hainault qui seront privilégiées. Dans une certaine mesure, d'autres zones du pays, situées en dehors de la métropole de Port-au-Prince, de l'Artibonite et de la Grand'Anse pourront être touchées directement ou indirectement par les initiatives qui seront réalisées dans le cadre de ce projet.

Au regard du contexte sécuritaire actuel, limitant les mouvements entre les villes et au sein des localités, le projet privilégiera une approche axée sur l'engagement et la responsabilisation des acteurs locaux issus des zones difficiles d'accès tant dans la phase de planification que dans phase la mise en œuvre des activités du projet. Dans l'air métropolitaine de Port-au-Prince par exemple, qui est occupée à plus de 60% par des gangs armés<sup>31</sup> et exposée de manière récurrente à des manifestations socio-politiques, le projet prendra appui sur un vaste réseau d'OCBs et d'OCSs de jeunes, y compris de jeunes femmes, intervenant à l'échelle locale. Ces organisations de jeunes architectes de la paix serviront ainsi de passerelle aux différentes initiatives du projet dans les zones difficiles d'accès. De plus, en cas de troubles, ces organisations de jeunes architectes de la paix pourront mettre à profit leurs potentiels pour préserver les acquis du projet. L'implication d'autres acteurs locaux (leaders communautaires, mairies et Casec), à différents niveaux du projet, y compris dans les activités préparatoires et les espaces de discussion, sera aussi une manière de bâtir des passerelles d'accès dans les zones difficiles.

Les consultations menées dans le cadre de ce PBF ont révélé que pour établir de manière durable une architecture nationale de paix en Haïti, il est essentiel que les jeunes soient au cœur

<sup>31</sup> Congressional Research Service (CRS), « Haiti: Political Conflict and U.S. Policy Overview », 2 août 2022. Disponible sur : [IF12182 \(congress.gov\)](https://www.congress.gov/IF12182). Consulté le 12 novembre 2022.

de ce mécanisme. Que ce soit par le biais de leurs organisations ou à titre individuel, les jeunes Haïtiens et Haïtiennes témoignent, à travers leur potentiel, qu'ils sont de véritables acteurs de changement et des transformateurs positifs de conflits. De ce point de vue, le projet vise à renforcer le civisme et la sensibilité à la paix d'au moins 9900 jeunes, âgés entre 10 et 35 ans, à travers des programmes d'éducation citoyenne, des espaces de discussion et des campagnes de sensibilisation de masse. Pour bâtir cette architecture de paix, le projet cible aussi 70 organisations de jeunes, dont au moins 30 organisations de jeunes femmes, et 20 clubs de paix et de droits de l'homme. Ces jeunes seront choisis sur la base de critères définis à l'avance, de manière conjointe et concertée, par les organisations de jeunes, les acteurs communautaires et les autres parties prenantes du projet (agences, ministères et partenaires d'exécution).

Pour assurer le principe *de ne pas nuire et de la sensibilisation aux conflits* dans la sélection des jeunes et leurs organisations, surtout dans des zones exposées aux violences, il sera défini à l'avance un plan d'identification et de mitigation des risques. Ce plan concrètera à

- ✓ Intégrer une stratégie d'identification, d'analyse et de gestion des facteurs de tension et des capacités locales pour la paix dans les différentes phases du projet, en associant les bénéficiaires – en particulier les organisations de jeunes et les acteurs locaux – à l'élaboration et l'approbation de cette stratégie ;
- ✓ Renforcer la sensibilité des bénéficiaires, y compris les jeunes – aux conflits ;
- ✓ Préserver les informations confidentielles des bénéficiaires, en évitant leur divulgation auprès des personnes qui pourraient faire peser de graves conséquences sur eux ;
- ✓ Prévenir le détournement des ressources du projet, en s'assurant qu'elles ne soient pas utilisées contre les bénéficiaires.

Autour des jeunes, au moins 3 laboratoires de recherche universitaires, 3 Think Tank et 2 organisations du milieu culturel seront aussi ciblés afin de développer des outils et des activités visant à renforcer la sensibilité desdits jeunes à la paix et au respect des droits de l'homme. Pour accroître l'engagement civique et citoyen des jeunes à l'échelle locale et nationale et soutenir leur émancipation et développement, différents acteurs seront engagés dans le cadre des activités. De manière spécifique, le projet cible au moins 5 institutions nationales des droits de l'homme, 20 collectivités territoriales (mairies et casecs), 12 structures de la PNH, 10 institutions gouvernementales (MCC, MSJAC, MENPF et MPCE), 10 partis politiques, le secteur économique, la Task force DDR-RVC et les partenaires techniques et financiers. Pour faciliter les interactions entre les jeunes et ces différents acteurs sur certaines questions, le projet vise à mettre en place un forum national des jeunes pour le suivi des ODDs et du futur plan cadre de coopération des Nations Unies en Haïti (UNSDCF) ainsi qu'un Groupe de suivi de la résolution 2250.

### 1) Bénéficiaires directs

Catégorie	Effectif ciblé	Femmes	Hommes
Jeunes âgés entre 10 à 35 ans	9900	4950	4950

### 2) Institutions et organisations

Catégorie	Quantité
-----------	----------

OCSs et OCBs de jeunes mobilisées et renforcées	100
Réseaux locaux d'organisations de jeunes architectes de paix	10
Laboratoires de recherche universitaires haïtiens	6
Institutions nationales des droits de l'homme	5
Laboratoires de recherche universitaires étrangers	3
Partis politiques	10
Unités de la PNH	12
Mairies et Casec	20
Institutions gouvernementales	10
<b>Total</b>	<b>176</b>

### 3) Bénéficiaires indirects

Categories	Effectifs ciblé	Femmes	Hommes
Jeunes et adultes	25000	10000	15000

### III. Gestion du projet et coordination (4 pages max)

- a) **Organisations bénéficiaires et partenaires de mise en œuvre** – indiquez les agences bénéficiaires directes et leurs partenaires de mise en œuvre (internationaux et locaux), clarifier qui est l'agence chef de file, et expliquer ces choix, sur base des mandats, expertise, connaissance du terrain local, et capacités existantes. Veuillez remplir le tableau ci-bas pour chaque organisation bénéficiaire du projet.

Organisation bénéficiaire	Budget total dans l'année précédente	Sources principales du budget (donateurs etc.)	Emplacement des bureaux dans le pays	Nombre de personnel existant (et combien dans les zones du projet)	Experts techniques existants pertinents au projet
<b>Organisation de convocation: HCDH</b>	USD 3 453 114	Gouvernements de Norvège, Hollande, Irlande, UE, INL	Port-au-Prince	12	Arnaud Royer (Représentant du HCDH) Saa Jerome Tolno (HRO/chargé de programme)
Partenaires d'exécution : CPD, Centre Muse, Tamise					
<b>Organisation bénéficiaire : PNUD</b>	USD 39.2 M	Gouvernements du Canada, Japon, Haïti, Corée du Sud,	Port-au-Prince Port de Paix	209	Jacques Juvigny (expert CVR) Adeline Carrier (chef Unité Gouvernance)

Partenaires d'exécution : OJH, AUF, AVE		Norvège, UE, PBF, GFP, Fonds Mondial, INL	Jérémie, Les Cayes, Ouanaminthe		
---	--	---	---------------------------------	--	--

- b) **Gestion et coordination du projet** – Indiquez l'équipe de mise en œuvre du projet, y compris les postes et les rôles et expliquez quels postes doivent être financés par le projet (à quel pourcentage). Indiquez explicitement comment l'équipe de mise en œuvre du projet garantira une expertise suffisante en matière de genre ou de jeunesse. Expliquez les modalités de coordination et de supervision du projet et assurer le lien avec le Secrétariat du PBF s'il existe. Remplissez la liste de contrôle de la préparation à la mise en œuvre du projet à **l'annexe A** et joignez les mandats clés du personnel.

Le présent projet sera mis en œuvre sous le leadership du ministère de culture et de la communication (MCC) et de la Coordinatrice résidente, de manière coordonnée avec d'autres ministères (MPCE, MJSAC, MENFP), le BINUH et les deux agences bénéficiaires du système des Nations Unies (HCDH et PNUD).

Le projet sera exécuté selon les modalités de mise en œuvre par le HCDH et le PNUD. Ceux-ci transféreront ensuite les ressources à leurs partenaires d'exécution sur la base de lettre d'accord (LOA), Responsable Party Agreement (RPA) et/ou Mémoire d'Entente (MOU) selon les cas, conformément aux exigences calendaires du projet. Chaque agence assurera le suivi et le contrôle de qualité pour ses partenaires d'exécution. Une coordination des partenaires d'exécution sera assurée par les agences récipiendaires du PBF. Les institutions partenaires du projet ainsi que les organisations d'implémentation des activités seront aussi impliquées. De manière concrète, cette mise sera supervisée et coordonnée par :

- i. Le **Comité de pilotage** qui est co-présidé par le MCC et la RCO avec la participation du PNUD, du HCDH et du BINUH ainsi que d'autres institutions nationales partenaires impliquées dans le projet. Il veille à l'approbation des orientations stratégiques du projet et se réunit au minimum une fois par an. Les réunions du CoPiL mobiliseront également – comme observateurs – les représentant(e)s des projets PBF [GPI.2.0 ; CVR.2 ; PAPEH, etc.] en lien avec le projet.
- ii. Le **Comité de suivi technique** qui est composé des points focaux des deux agences (HCDH et PNUD), des partenaires de mise en œuvre et des points focaux des institutions partenaires y compris les Ministères concernés. Il a pour mandat d'élaborer les plans de travail annuels, d'établir les principaux termes de référence, notamment pour les actions conjointes et les opérations de communication conjointes, et de préparer les sessions du comité de pilotage pour approuver les éventuelles actions correctives. Ce comité se réunit une fois par mois.

En outre, le Bureau du Coordonnateur Résident, à travers le secrétariat du PBF, aura comme fonction d'appuyer, d'une part, ces deux structures de coordination dans leur rôle d'orientation stratégique et, d'autre part, les deux agences bénéficiaires et leurs partenaires d'exécution dans l'atteinte des résultats du projet. Les efforts de communication sur les activités du projet seront coordonnés entre les deux agences et le RCO. De plus, une attention sera portée aux échanges avec les partenaires techniques et financiers engagés sur les principaux axes de ce projet par le

biais de la concertation technique des partenaires (CTP), ceci pour assurer une harmonisation des actions mais aussi d'identifier les fonds additionnels, dans l'esprit de la fonction catalytique des financements du PBF.

Le Secrétariat du PBF veillera particulièrement à la synergie des interventions sur le terrain et contribuera à la mobilisation de ressources additionnelles auprès des bailleurs potentiels afin d'accélérer le processus de consolidation de la paix en Haïti. Le Secrétariat du PBF assurera également le secrétariat du Comité de pilotage et celui du Comité de suivi technique notamment en

1. les accompagnant à remplir leur rôle de gestion et de contrôle-qualité à travers la coordination et le soutien ainsi qu'à travers un mécanisme d'alerte qui permettra d'identifier et de répondre à tout type de problème de nature à entraver la mise en œuvre effective du projet, ceci conformément au Plan de travail annuel ;
2. servant d'interface entre les deux agences bénéficiaires et les entités de prise de décision (COS, Bureau pour la Consolidation de la Paix au siège - PBSO) ;
3. fournissant une assurance-qualité en termes de soutien au PBF ;
4. s'assurant que les questions de genre soient intégrées de manière transversale dans les interventions du PBF ;
5. entreprenant et facilitant la synergie entre ce projet et les autres PBF.

La gestion globale ainsi que la coordination technique et opérationnelle du projet relèvent de la responsabilité du HCDH en tant que chef de file de l'initiative, ce qui implique notamment le suivi auprès du Système des Nations Unies, la consolidation des plans de travail et la production périodique des rapports techniques et financiers.

L'équipe du projet sera composée des ressources humaines suivantes (représentant 20% du budget total du projet, soit 400.000 \$). Cette équipe est composée :

Postes	Responsable	Rôles	Budget
1 Coordonnateur de projet – P2	HCDH	Assurer la coordination de l'ensemble des activités du projet ;  Veiller, en étroite collaboration avec le chargé de programme et le M&E, sur la cohérence et la temporalité dans la mise en œuvre des activités ;  Consolider les rapports narratifs et financiers et autres supports techniques tels que les outils de communication et de plaidoyer ;  Assure la liaison avec le Secrétariat du PBF.	55%

1 chargé(e)s de projet – SB4	PNUD	Superviser la mise en œuvre des activités placées sous la responsabilité du PNUD en étroite collaboration avec l'ensemble des membres de l'équipe du projet ;  Rapporter ces activités afin d'alimenter les différents rapports narratifs et de dépenses dus au PBF.	100%	
2 Chargé(e)s du M&E – VNU nationaux	PNUD HCDH	et	Conduire l'ensemble des activités de suivi et évaluation du projet, sur la base des indicateurs de performance du cadre logique, consolidant les "évidences" sur la mise en œuvre des activités du projet.	100%
1 Assistant(e) administratif/ve et financier/ère – SB4	HCDH		Assurer le suivi administratif et financier des activités, de la coordination avec le service des passations de marché, du respect des procédures, de la consolidation des rapports financiers dus au PBF.	100%

L'équipe de coordination en lien avec le secrétariat du PBF, s'assurera que les rencontres mandataires se tiennent régulièrement : les comités techniques de suivi tous les trois mois, les comités de pilotage tous les six mois et autres rencontres Adhoc.

Un membre de l'équipe du projet sera maintenu au moins 3 mois après la fin du projet pour assurer les exigences relatives à la clôture opérationnelle du projet dont les rapports finaux, l'évaluation finale et le COPIL final.

- c) **Gestion des risques** – Identifier les risques spécifiques au projet et la manière dont ils seront gérés, y compris l'approche de mise à jour des risques et d'ajustement du projet. Inclure une approche Ne Pas Nuire et une stratégie d'atténuation des risques.

Risque spécifique au projet	Niveau de risque (faible, moyen, élevé)	Stratégie d'atténuation (y compris les considérations Ne Pas Nuire)
<b>Risque sécuritaire lié à la recrudescence de la violence et de l'expansion des gangs et a l'éventuel déploiement d'une</b>	Élevé	Pour mitiger les risques sécuritaires, des collectes systématiques d'informations seront réalisées, en concertation avec UNDSS, la Composante Police du BINUH, la PNH et la Task Force DDR-

<p><b>intervention sécuritaire internationale</b>, pouvant affecter la mobilité dans certaines zones et affecter l'image et la sécurité même des porteurs du projet sur le terrain</p>		<p>RVC afin d'adapter la stratégie de mise en œuvre en fonction de la situation sous la direction du Comité de pilotage du projet. En cas de situations instables, des activités pourront être ajournées et, si nécessaire, organisées en dehors des zones exposées à des risques sécuritaires. L'implication des acteurs locaux, notamment dans des zones marginalisées et difficile d'accès, est aussi un facteur de mitigation. Ceci, en raison de leur connaissance du contexte et de leur capacité d'adaptation facile.</p>
<p><b>Risque politique lié une instabilité institutionnelle de manière à limiter</b> l'engagement des parties prenantes (Gouvernement, autorités communales, etc.) dans la mise en œuvre du projet.</p>	Elevé	<p>Un mécanisme de gouvernance du projet, Comité de pilotage, sera institué dès le début du projet. Il suivra et identifiera les risques politiques pour les adresser à temps. Par ailleurs, l'équipe du projet veillera à créer des relations étroites de travail avec les points focaux techniques des institutions, moins susceptibles de quitter leur fonction si un remaniement de l'exécutif intervenait.</p>
<p><b>Risque exogène, lié aux catastrophes naturelles</b> comme le séisme, les inondations et les tempêtes, pouvant impacter de manière considérable l'exécution des activités</p>	Moyen	<p>Le projet assurera une étroite communication avec la Direction générale de la protection civile (DGPC) afin d'anticiper, si possibles, les effets négatifs des désastres. Ainsi, des mesures correctives pourront être engagées pour mitiger, si possible, le risque. Par ailleurs, en cas de catastrophe, le projet s'adaptera au plan de contingence qui sera mis sur place par les autorités.</p>
<p><b>Risque endogène lié au manque d'appropriation du projet</b> par les institutions partenaires et les communautés bénéficiaires</p>	Faible	<p>Assurer une bonne communication avec les différents acteurs impliqués et faciliter des échanges réguliers avec les bénéficiaires.</p>
<p><b>Risque de méfiance des jeunes à la base</b> envers les acteurs publics et parties prenantes des ministères</p>	Moyen	<p>Renforcer les espaces d'échanger et dialogue entre les jeunes et les représentants d'institutions étatiques. Intensification des activités de plaidoyer</p>

		auprès des jeunes pour réduire leur méfiance.
<b>Recrudescence des cas de COVID- 19</b> entraînant des mesures sanitaires contraignantes	Faible	Rappel des mesures barrières et mise à dispositions des kits Covid (masques, gel hydroalcoolique, etc.) dans le cadre des activités du projet. Observer des mesures flexibles et une capacité d'adaptation dans la mise en œuvre des activités.
<b>Recrudescence des cas de choléra</b> entraînant des implications sanitaires et sociales pour le bon déroulement du projet	Moyen	Le projet visera à observer des mesures de prévention et de sensibilisation des jeunes impliqués dans les activités du projet sur cette épidémie qui contribueront à la prévention de ce risque.
<b>Faible implication des autorités et la disponibilité des points focaux</b>	Faible	Multiplication des actions de plaidoyers auprès des autorités.

- d) **Suivie / évaluation** – Décrivez l'approche de S&E du projet, y compris l'expertise en S&E de l'équipe de projet et les principaux moyens et calendrier de collecte des données. Inclure : une ventilation du budget pour les activités de suivi et d'évaluation, y compris la collecte de données de base et de fin de ligne et une évaluation indépendante, et un calendrier approximatif de S&E. Les bénéficiaires de fonds sont tenus de réserver au moins 5 à 7% du budget du projet pour les activités de S&E, y compris des fonds suffisants pour une évaluation indépendante de qualité.

L'ensemble du cycle de mise en œuvre du projet est ponctué par des opérations de suivi et d'évaluation établies et exécutées conformément aux procédures du PBF. L'approche de la gestion axée sur les résultats sera utilisée comme mécanisme facilitant, sur une base régulière la collecte, le traitement et l'analyse des données nécessaires à la mesure des progrès réalisés. Il est important de noter que l'atelier de planification et de programmation conjointe permettra d'aboutir à un plan de mise en œuvre du projet, alimenté par les résultats de l'étude de référence du projet. Ceci permettra de stabiliser les indicateurs et un meilleur cadrage des produits finaux poursuivis chacun des résultats du projet.

Les rapports semestriels et annuels pour rendre compte de l'évolution du projet et de sa performance aussi bien que les changements observés, les contraintes identifiées et les solutions apportées ainsi que les leçons apprises seront produits.

Dans le souci de redevabilité envers les parties prenantes, il sera mis en place un mécanisme régulier de communication sur l'évolution du projet à travers les canaux de communication appropriés.

Des outils comme le tableau de bord de suivi du plan de travail, le tableau de bord de suivi de la performance des indicateurs, les outils de collecte des données sur les indicateurs de

performance (KPI) seront élaborés et disponibles afin d'établir l'impact du projet sur les populations visées.

Plusieurs **types de suivi** seront réalisés à savoir :

- i) **Le suivi du contexte** : il permettra d'apprécier le niveau d'évolution du contexte dans lequel le projet est implémenté. Il donnera en temps réel, l'évolution des événements qui pourrait entraver la réalisation des activités, mais aussi porter atteinte à la vie du personnel implique dans la mise en œuvre du projet.
- ii) **Le suivi de l'exécution** (suivi du processus) lequel portera sur l'état d'avancement et de réalisation des activités des différentes composantes prévues dans le PTA, d'identifier les écarts dans la mise en œuvre afin d'apporter des actions correctives. Le suivi se fera mensuellement, trimestriellement et semestriellement ;
- iii) **Le suivi de la performance**, qui permettra de collecter des informations sur les progrès réalisés au niveau des indicateurs de performances des résultats contenus dans le plan ou la matrice de suivi-évaluation. Les indicateurs de produits et de résultats feront l'objet de mesure régulière et de mise à jour afin d'évaluer les progrès réalisés y compris les écarts ;
- iv) **Le suivi des bénéficiaires** pour prendre en compte leurs degrés de satisfaction des interventions et apporter éventuellement les mesures correctives ;
- v) **le suivi des risques** pour le contexte et les risques liés à la mise en œuvre des activités afin d'apporter les mesures de mitigations prévues ;
- vi) **Le suivi financier** permettra de comparer et d'analyser les dépenses. Autrement dit, les dépenses prévues et celles réalisées et d'identifier si possible les écarts.
- vii) **Le suivi de la conformité avec les bailleurs** : Il permettra d'apprécier si le projet respecte les guidelines du secrétariat PBF sur les aspects suivi-évaluation, administratif, opérationnel et financier.

Des indicateurs de performance et d'impact sont développés dans la matrice du cadre logique (**annexe B**) incluant les moyens de vérification qui constitueront la base du système de suivi et d'évaluation du projet. Le projet assurera la mise en place de mécanismes de gestion fonctionnelle, de suivi et évaluation à tous les niveaux, en accordant une attention particulière: a) à l'efficacité dans la gestion des ressources financières; b) à l'efficacité des actions entreprises et la qualité des résultats annuels et finaux; c) à la planification annuelle par la production des plans de travail annuel; d) à l'examen périodique et les missions conjointes sur le terrain; e) à la recherche des synergies entre différentes composantes du projet avec d'autres projets PBF et d'autres projets de consolidation de la paix financés par d'autres partenaires.

Par ailleurs, étant donné la nature de ce projet qui vise à développer un contre narratif à la violence dans un contexte sécuritaire et socio-politique volatil, en se focalisant prioritairement sur le changement de comportements et de référentiels, une certaine flexibilité devrait guider, si besoin, les opérations de suivi et évaluation. De ce point de vue, une étude d'évaluabilité dans les 9 premiers mois d'exécution du projet par les agences bénéficiaires, les partenaires de mise en œuvre et les bénéficiaires sera faite.

Dans ce projet, le suivi évaluation s'exercera à trois niveaux essentiels :

**Le niveau opérationnel** : l'équipe de projet des agences récipiendaires, les partenaires d'exécution, le BINUH, le Ministère lead et le Secrétariat de PBF se réuniront mensuellement pour examiner l'avancement du plan de mise en œuvre et les contraintes rencontrées pour envisager des solutions appropriées permettant la réalisation des activités en lien avec les résultats escomptés et les moyens financiers déployés.

**Le niveau technique** : il sera tenu trimestriellement un comité technique de suivi du projet pour évaluer l'état d'avancement substantif et financier du projet et prendre certaines mesures d'amélioration ou de réajustement afin de surmonter des contraintes éventuelles. Cette instance regroupera : les représentants des Ministères concernés (Points focaux), le pool des conseillers de la primature (Points focaux) et les représentants du Secrétariat du PBF en Haïti et ceux des agences récipiendaires.

**Le niveau stratégique** : ce niveau de suivi est assuré par un Comité de pilotage. Il se réunit une fois par semestre. Il a pour mandat d'apprécier l'état d'avancement du projet, de donner des orientations stratégiques et de prendre des décisions importantes au regard du contexte et des enjeux nationaux. Le Comité pilotage pourra ainsi proposer au Bureau d'Appui à la Consolidation de la Paix (PBSO), à travers le Secrétariat du PBF et l'Agence lead des modifications du projet pour l'ajuster aux exigences du contexte national et local.

Ce comité de pilotage présidé par le Ministre lead (MCC) de la partie nationale, regroupera : les chefs d'agence récipiendaires, les conseillers de la primature, les points focaux des ministères concernés, les représentants des organisations de la société civile et/ou des communautés bénéficiaires ainsi que le secrétariat du PBF en Haïti.

Au-delà des instances de gouvernance traditionnelles (Copil et comité technique de projet), un mécanisme de coordination sous l'égide de la RC, et composé des Représentants des agences bénéficiaires, du Conseiller paix et développement, du secrétariat du PBF, des représentants des ministères impliqués, des représentants des OSCs nationales impliquées dans les projets sera mis en place pour :

1. Favoriser une meilleure orientation/réflexion stratégique en lien avec la vision de sécurité et paix du système des Nations Unies en Haïti et des autorités nationales ;
2. Veiller régulièrement à la complémentarité et à la subsidiarité entre les projets PBF ;
3. Faciliter les ajustements et/ou adaptations conjoncturelles nécessaires à l'optimisation de la valeur ajoutée et de l'impact du projet en synergie avec l'ensemble des interventions des Nations Unies dans le pays ;
4. Assurer de l'atteinte des résultats et de la redevabilité vis-à-vis de la partie nationale et des bénéficiaires.

Le projet réserve un montant de 139 100 \$, soit 6,95 % du budget total, aux activités de suivi et évaluation. Un plan de suivi et évaluation sera développé conjointement entre le PNUD et le HCDH durant les trois premiers mois de mise en œuvre du projet décrivant la méthodologie de suivi et évaluation, la stratégie de communication, le budget détaillé et les échéances. Les activités de suivi consisteront en des visites régulières sur les lieux d'exécution du projet pour

vérifier par exemple les avancées réalisées dans la mise en œuvre des activités et l'accomplissement des éléments fixés dans le cadre logique. Ces visites permettront en effet de recueillir des informations auprès des bénéficiaires et sur l'impact du projet, mais aussi des éléments pour l'établissement des rapports périodiques d'avancement.

Deux enquêtes de perception (initiale et finale) seront conduites pour d'une part renseigner les indicateurs de base (*baseline*) et d'autre part mesurer les changements opérés.

Le HCDH et le PNUD sont responsables d'effectuer régulièrement avec les partenaires de mise en œuvre un suivi sur le terrain. Grâce au réseau de partenaires du HCDH présent sur le terrain (principalement dans les zones inaccessibles), le projet organisera une formation des points focaux (vivant sur le site) identifiés dans ces différentes associations sur les outils de collecte de données permanent sur le terrain. Grâce à leur proximité avec les populations, ces outils leur permettront de toucher facilement les cibles présentes dans les communautés et de mieux collecter les informations recherchées. La coordination des activités de suivi-évaluation revient au HCDH, en tant qu'agence lead. À ce titre, il veillera sur la cohérence entre le travail de M&E et les autres aspects du projet. Il est également prévu une évaluation finale externe du projet qui consistera à vérifier l'efficacité, l'efficience, la pertinence, l'impact et la durabilité, l'appropriation et la pérennisation des actions, la cohérence, la sensibilité aux droits de l'homme et au genre, la sensibilité aux conflits, la dimension catalytique, la tolérance aux risques et l'innovation. Cette activité sera réalisée en coordination avec le responsable M&E du secrétariat PBF.

Comme indiqué ci-dessus, le projet produira, selon un calendrier de reportage périodique (mensuel, trimestriel et annuel) des rapports d'activité. Un rapport final sera fourni trois mois après la fin du projet.

Quant au volet communication, il contribuera, sur la base d'une stratégie définie, à valoriser les réalisations du projet tant auprès du public qu'auprès des parties prenantes du projet, y compris le PBSO. De même, cette stratégie de communication permettra de créer un couloir d'échanges et d'interactions fluides entre les différentes parties prenantes du projet en vue d'atteindre les résultats fixés. Un montant de 60 000 \$, soit 3% du budget global du projet, sera affecté à la réalisation de ce volet. La réalisation de cette activité est placée sous la responsabilité de l'agence lead.

- e) **Stratégie de fin de projet / durabilité** – Expliquez brièvement la stratégie de sortie du projet pour garantir que le projet peut être clôturé à la fin de la durée du projet, soit par des mesures de durabilité, des accords avec d'autres donateurs pour le financement de suivi ou la fin des activités qui n'ont pas besoin de soutien supplémentaire. Si le soutien d'autres bailleurs de fonds est attendu, expliquez ce que le projet fera concrètement et de manière proactive pour essayer d'assurer cet appui dès le départ. Envisagez d'éventuels partenariats avec d'autres donateurs ou institutions financières internationales.

De manière générale, le projet a été conçu dans le but de renforcer spécifiquement les capacités des jeunes et globalement celles d'autres acteurs œuvrant en faveur des jeunes, comme les institutions publiques, les collectivités territoriales, les universités, les *Think Tank*, les religieux et les organisations de la société civile, pour développer un contre narratif à la violence et cultiver un civisme axé sur la promotion de la paix, le respect des droits de l'homme et le renforcement de la cohésion sociale. Ainsi, en prenant appui sur l'existant, le projet créera des dynamiques et synergies qui contribueront à pérenniser de manière durable les résultats

escomptés. La durabilité des résultats du projet s'articulera principalement sur les aspects suivants :

1. La mise en réseaux des organisations de jeunes à l'échelle locale, départementale et nationale en vue d'efficacement contribuer à prôner les valeurs de paix, de respect des droits de l'homme et de cohésion sociale ;
2. L'engagement des structures universitaires et *Think Tank* auprès des organisations de jeunes à l'échelle locale, y compris par le mentorat, ainsi que l'engagement de l'Agence universitaire de la francophonie (AUF) à soutenir de manière durable cette dynamique axée sur la recherche-action et visant à développer un contre narratif à la violence ;
3. L'implication des institutions publiques, notamment le MJSAC, MPCE et MCC, de la phase de conception à la phase de clôture du projet, en passant par les différentes étapes de la phase de mise en œuvre, facilitera au moment opportun leur engagement auprès des jeunes dans la lutte contre la violence, en prenant au sérieux les préoccupations de ces derniers ;
4. La redynamisation ou le renforcement des mécanismes de coordination existant à l'échelle locale entre les organisations de jeunes et les collectivités territoriales ;
5. Le renforcement de la capacité et la valorisation du travail des acteurs sociaux et culturels, y compris les religieux et les artistes, qui interviennent en permanence dans les zones marginalisées pour prévenir et réduire la violence vis-à-vis des jeunes ;
6. Le développement d'une approche conjointe avec certains partenaires techniques et financiers, comme l'Union européenne, afin de soutenir les activités génératrices de revenus, y compris celles tournées vers l'entrepreneuriat social, qui émergeront de la part des structures de jeunes touchées par le projet ;
7. Le développement d'une alliance dynamique entre le Programme des volontaires des Nations Unies et les organisations de jeunes autour d'initiatives visant à prôner les valeurs de paix, de respect des droits de l'homme et de cohésion sociale

Sur la base des différents aspects soulignés ci-dessus, ce projet contribuera à engager de manière durable plusieurs acteurs, y compris l'État, les universités, la société civile et les religieux, auprès des jeunes à développer un contre narratif à la violence et à mitiger les facteurs à l'origine de cette violence. La dynamique multi-acteurs et multi-niveau qui sera créée dans le cadre de ce projet tiendra par ailleurs sa durabilité dans l'idée d'impliquer pleinement les jeunes tant comme bénéficiaires que comme partenaires de mise en œuvre. Aussi, cette durabilité prendra appui sur l'ancrage local qui sera observée et valorisée dans la mise en œuvre des activités. C'est-à-dire si les jeunes sont massivement touchés au niveau local, y compris ceux des quartiers marginalisés, et ce par le biais de ce PBF, ce sera une manière d'atteindre indirectement les ménages et, éventuellement, d'autres catégories sociales. Ce qui serait, sans doute, un moyen d'extension des cibles du projet à une échelle large mais aussi une manière de cristalliser la lutte contre la violence à un niveau familial.

#### **IV. Budget du projet**

Fournissez de brèves informations supplémentaires sur les coûts des projets, en mettant en évidence les choix spécifiques qui ont sous-tendu la préparation du budget, en particulier pour le personnel, les déplacements ou tout autre soutien indirect au projet, afin de démontrer le rapport qualité-prix du projet. Le budget proposé pour tous les projets doit inclure des fonds suffisants pour une évaluation indépendante. Le budget proposé pour les projets impliquant

des bénéficiaires directs non onusiens doit inclure des fonds pour un audit indépendant. Remplissez l'annexe sur l'optimisation des ressources du projet.

Veillez noter que dans presque tous les cas, le Fonds pour la consolidation de la paix transfère les fonds des projets en une série de tranches basées sur les performances. L'approche standard du PBF consiste à transférer les fonds du projet en deux tranches pour les bénéficiaires des Nations Unies et en trois tranches pour les bénéficiaires non-ONU, en débloquant les deuxième et troisième tranches dès que les critères de performance ont été atteints. Tous les projets comprennent les deux critères de performance standard suivants : 1) au moins 75% des fonds de la première tranche ont été engagés et 2) toutes les obligations de rapport de projet ont été respectées. En plus de ces indices de référence standard et en fonction de la cote de risque ou d'autres facteurs spécifiques au contexte, des repères supplémentaires peuvent être indiqués pour le déblocage des deuxième et troisième tranches.

Veillez préciser ci-dessous tous les facteurs spécifiques au contexte qui peuvent être pertinents pour le déblocage des deuxième et troisième tranches. Celles-ci peuvent inclure le bon déroulement des élections, l'adoption de lois clés, la mise en place d'unités ou de bureaux de contrepartie clés ou d'autres indicateurs de performance nécessaires avant que la mise en œuvre du projet puisse avancer. Dans votre réponse, veuillez indiquer comment les tranches basées sur la performance affectent les considérations de séquençage des projets.

Remplissez deux tableaux dans **l'annexe D du budget Excel**.

Dans le premier tableau budgétaire Excel de l'annexe D, veuillez inclure le pourcentage d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes (GEWE) pour chaque activité. Fournissez également une justification claire pour chaque allocation GEWE (par exemple, la formation comprendra une session sur l'égalité des sexes, des efforts spécifiques seront déployés pour assurer une représentation égale des femmes, etc.).

### Annexe A. Liste de contrôle de l'état de préparation de la mise en œuvre du projet

Question	Oui	Non	Commentaires
<b>Planification</b>			
1. Tous les partenaires d'exécution ont-ils été identifiés ? Sinon, quelles sont les étapes restantes et le calendrier proposé	X		
2. Les mandats du personnel clé du projet ont-ils été finalisés et prêts à être publiés ? Veuillez joindre la soumission		X	Les TDRs du personnel clé devant constituer l'équipe de projet seront finalisés et publiés après l'approbation finale du projet.
3. Les sites du projet ont-ils été identifiés ? Sinon, quel sera le processus et le calendrier	X		
4. Les communautés locales et les bureaux gouvernementaux ont-ils été consultés / sensibilisés sur l'existence du projet ? Veuillez indiquer quand cela a été fait ou quand cela sera fait.	X		
5. Une analyse / identification préliminaire des leçons apprises / des activités existantes a-t-elle été effectuée ? Sinon, quelle analyse reste-t-il à faire pour permettre la mise en œuvre et le calendrier proposé ?	x		

6. Les critères des bénéficiaires ont-ils été identifiés ? Sinon, quels seront le processus et le calendrier.	X		
7. Des accords ont-ils été conclus avec les homologues gouvernementaux concernés concernant les sites de mise en œuvre du projet, les approches, la contribution du gouvernement ?	X		
8. Des dispositions claires ont-elles été prises sur l'approche de mise en œuvre du projet entre les organisations bénéficiaires du projet ?	X		
9. Quelles autres activités préparatoires doivent être entreprises avant que la mise en œuvre effective du projet puisse commencer et combien de temps cela prendra-t-il?	N/A		
<b>Genre</b>			
10. L'expertise de l'ONU en matière de genre a-t-elle influencé la conception du projet (par exemple, un conseiller / expert / point focal en matière de genre ou un collègue d'ONU Femmes a-t-il apporté sa contribution) ?	X		L'expertise des officiers des droits de l'homme du HCDH ainsi que celle du PNUD en la matière a été un atout.
11. Des consultations avec des femmes et / ou des organisations de jeunesse ont-elles éclairé la conception du projet?	X		
12. Les indicateurs et cibles du cadre de résultats sont-ils ventilés par sexe et par âge ?	X		La dimension du genre a été suffisamment prise en compte dans la formulation des indicateurs.

13. L'annexe budgétaire comprend-elle des allocations vers GEWE pour toutes les activités et des justifications claires des allocations GEWE ?	X		
--	---	--	--

### Annexe B. Liste de contrôle de l'optimisation des ressources du projet PBF (« Value for Money »)

Question	Oui	Non	Commentaire
1. Le projet a-t-il une justification narrative du budget, qui fournit des informations supplémentaires spécifiques au projet sur tout choix budgétaire majeur ou des coûts de personnel, de fonctionnement ou de déplacement plus élevés que d'habitude, afin d'expliquer comment le projet garantit l'optimisation des ressources ?	X		
2. Les coûts unitaires (par exemple pour les voyages, les services de consultants, l'achat de matériel, etc.) sont-ils comparables à ceux utilisés dans des interventions similaires (soit dans des contextes nationaux similaires, au sein des régions, soit dans des interventions antérieures dans le même contexte national) ? Sinon, cela doit être expliqué dans la section narrative du budget.	X		

<p>3. Le budget proposé est-il proportionné aux résultats escomptés du projet et à la portée du projet (par exemple, nombre, taille et éloignement des zones géographiques et nombre de bénéficiaires directs et indirects proposés) ? Fournissez vos commentaires.</p>	<p>X</p>		
<p>4. Le pourcentage de personnel et de frais de fonctionnement de l'agence des Nations Unies récipiendaire et de tout partenaire d'exécution est-il clairement visible et raisonnable pour le contexte (e.g. pas plus de 20% pour le personnel, et coûts raisonnables pour les voyages et coûts opérationnels directs) à moins d'être bien justifiés dans la section narrative) ?</p>	<p>X</p>		<p>Le budget relatif au coût du personnel correspond à 20%. Pour optimiser les coûts à ce niveau, le projet financera à hauteur de 60% le poste Coordonnateur et le HCDH supporte les 40%.</p>
<p>5. Les frais de personnel sont-ils proportionnels à la quantité de travail requise pour l'activité ? Et le projet utilise-t-il du personnel / une expertise locale plutôt qu'internationale lorsque cela est possible ? Quelle est la justification du recours à du personnel international, le cas échéant ?</p>	<p>X</p>		<p>Le « core staff » du projet sera national avec la présence d'une expertise internationale qui sera chargée de la coordination du projet.</p>
<p>6. Le projet propose-t-il l'achat de matériaux, d'équipements et d'infrastructures pour plus de 15% du budget ? Dans l'affirmative, veuillez indiquer les mesures prises pour garantir l'optimisation des ressources dans le processus de passation des marchés et leur entretien / utilisation durable pour la consolidation de la paix après la fin du projet.</p>		<p>X</p>	
<p>7. Le projet propose-t-il l'achat d'un ou de plusieurs véhicules pour le projet ? Si oui, veuillez expliquer pourquoi les véhicules / véhicules de location existants ne peuvent pas être utilisés.</p>		<p>X</p>	
<p>8. Les agences d'exécution ou la mission des Nations Unies apportent-elles une source supplémentaire de financement / soutien en nature non PBF au projet ? Veuillez expliquer ce qui est fourni. Et si non, pourquoi pas.</p>	<p>X</p>		<p>Le HCDH et le PNUD mettent à la disposition une expertise pro bono qui sera impliquée dans la mise en œuvre (y compris la contribution des experts d'</p>

			leur siège.). De plus, ils contribuent en nature (bureau, services de sécurité, véhicule et matériel)
--	--	--	---

## **Annexe B.1: Project Administrative arrangements for UN Recipient Organizations**

*(This section uses standard wording – please do not remove)*

The UNDP MPTF Office serves as the Administrative Agent (AA) of the PBF and is responsible for the receipt of donor contributions, the transfer of funds to Recipient UN Organizations, the consolidation of narrative and financial reports and the submission of these to the PBSO and the PBF donors. As the Administrative Agent of the PBF, MPTF Office transfers funds to RUNOS on the basis of the signed Memorandum of Understanding between each RUNO and the MPTF Office.

### **AA Functions**

On behalf of the Recipient Organizations, and in accordance with the UNDG-approved “Protocol on the Administrative Agent for Multi Donor Trust Funds and Joint Programmes, and One UN funds” (2008), the MPTF Office as the AA of the PBF will:

- Disburse funds to each of the RUNO in accordance with instructions from the PBSO. The AA will normally make each disbursement within three (3) to five (5) business days after having received instructions from the PBSO along with the relevant Submission form and Project document signed by all participants concerned;
- Consolidate the financial statements (Annual and Final), based on submissions provided to the AA by RUNOS and provide the PBF annual consolidated progress reports to the donors and the PBSO;
- Proceed with the operational and financial closure of the project in the MPTF Office system once the completion is completed by the RUNO. A project will be considered as operationally closed upon submission of a joint final narrative report. In order for the MPTF Office to financially closed a project, each RUNO must refund unspent balance of over 250 USD, indirect cost (GMS) should not exceed 7% and submission of a certified final financial statement by the recipient organizations’ headquarters);
- Disburse funds to any RUNO for any costs extension that the PBSO may decide in accordance with the PBF rules & regulations.

### **Accountability, transparency and reporting of the Recipient United Nations Organizations**

Recipient United Nations Organizations will assume full programmatic and financial accountability for the funds disbursed to them by the Administrative Agent. Such funds will be administered by each RUNO in accordance with its own regulations, rules, directives and procedures.

Each RUNO shall establish a separate ledger account for the receipt and administration of the funds disbursed to it by the Administrative Agent from the PBF account. This separate ledger account shall be administered by each RUNO in accordance with its own regulations, rules, directives and procedures, including those relating to interest. The separate ledger account shall be subject exclusively to the internal and external auditing procedures laid down in the financial regulations, rules, directives and procedures applicable to the RUNO.

Each RUNO will provide the Administrative Agent and the PBSO (for narrative reports only) with:

Type of report	Due when	Submitted by
Semi-annual project progress report	15 June	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
Annual project progress report	15 November	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
End of project report covering entire project duration	Within three months from the operational project closure (it can be submitted instead of an annual report if timing coincides)	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
Annual strategic peacebuilding and PBF progress report (for PRF allocations only), which may contain a request for additional PBF allocation if the context requires it	1 December	PBF Secretariat on behalf of the PBF Steering Committee, where it exists or Head of UN Country Team where it does not.

Financial reporting and timeline

Timeline	Event
<b>30 April</b>	Annual reporting – Report <b>Q4 expenses</b> (Jan. to Dec. of previous year)
<i><b>Certified final financial report to be provided by 30 June of the calendar year after project closure</b></i>	

UNEX also opens for voluntary financial reporting for UN recipient organizations the following dates

<b>31 July</b>	Voluntary Q2 expenses (January to June)
<b>31 October</b>	Voluntary Q3 expenses (January to September)

Unspent Balance exceeding USD 250, at the closure of the project would have to be refunded and a notification sent to the MPTF Office, no later than six months (30 June) of the year following the completion of the activities.

**Ownership of Equipment, Supplies and Other Property**

Ownership of equipment, supplies and other property financed from the PBF shall vest in the RUNO undertaking the activities. Matters relating to the transfer of ownership by the RUNO shall be determined in accordance with its own applicable policies and procedures.

**Public Disclosure**

The PBSO and Administrative Agent will ensure that operations of the PBF are publicly disclosed on the PBF website (<http://unpbf.org>) and the Administrative Agent’s website (<http://mptf.undp.org>).

**Annexe B.2: Project Administrative arrangements for Non-UN Recipient Organizations**

*(This section uses standard wording – please do not remove)*

**Accountability, transparency and reporting of the Recipient Non-United Nations Organization:**

The Recipient Non-United Nations Organization will assume full programmatic and financial accountability for the funds disbursed to them by the Administrative Agent. Such funds will be administered by each recipient in accordance with its own regulations, rules, directives and procedures.

The Recipient Non-United Nations Organization will have full responsibility for ensuring that the Activity is implemented in accordance with the signed Project Document;

In the event of a financial review, audit or evaluation recommended by PBSO, the cost of such activity should be included in the project budget;

Ensure professional management of the Activity, including performance monitoring and reporting activities in accordance with PBSO guidelines.

Ensure compliance with the Financing Agreement and relevant applicable clauses in the Fund MOU.

**Reporting:**

Each Receipt will provide the Administrative Agent and the PBSO (for narrative reports only) with:

Type of report	Due when	Submitted by
Bi-annual project progress report	15 June	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
Annual project progress report	15 November	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
End of project report covering entire project duration	Within three months from the operational project closure (it can be submitted instead of an annual report if timing coincides)	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist

Annual strategic peacebuilding and PBF progress report (for PRF allocations only), which may contain a request for additional PBF allocation if the context requires it	1 December	PBF Secretariat on behalf of the PBF Steering Committee, where it exists or Head of UN Country Team where it does not.
---	------------	--

Financial reports and timeline

Timeline	Event
28 February	Annual reporting – Report <b>Q4 expenses</b> (Jan. to Dec. of previous year)
30 April	Report <b>Q1 expenses</b> (January to March)
31 July	Report <b>Q2 expenses</b> (January to June)
31 October	Report <b>Q3 expenses</b> (January to September)
<i>Certified final financial report to be provided at the quarter following the project financial closure</i>	

Unspent Balance exceeding USD 250 at the closure of the project would have to be refunded and a notification sent to the Administrative Agent, no later than three months (31 March) of the year following the completion of the activities.

**Ownership of Equipment, Supplies and Other Property**

Matters relating to the transfer of ownership by the Recipient Non-UN Recipient Organization will be determined in accordance with applicable policies and procedures defined by the PBSO.

**Public Disclosure**

The PBSO and Administrative Agent will ensure that operations of the PBF are publicly disclosed on the PBF website (<http://unpbf.org>) and the Administrative Agent website (<http://www.mptf.undp.org>)

**Final Project Audit for non-UN recipient organization projects**

An independent project audit will be requested by the end of the project. The audit report needs to be attached to the final narrative project report. The cost of such activity must be included in the project budget.

**Special Provisions regarding Financing of Terrorism**

Consistent with UN Security Council Resolutions relating to terrorism, including UN Security Council Resolution 1373 (2001) and 1267 (1999) and related resolutions, the Participants are firmly committed to the international fight against terrorism, and in particular, against the financing of terrorism. Similarly, all Recipient Organizations recognize their obligation to comply with any applicable sanctions imposed by the UN Security Council. Each of the Recipient Organizations will use all reasonable efforts to ensure that the funds transferred to it

in accordance with this agreement are not used to provide support or assistance to individuals or entities associated with terrorism as designated by any UN Security Council sanctions regime. If, during the term of this agreement, a Recipient Organization determines that there are credible allegations that funds transferred to it in accordance with this agreement have been used to provide support or assistance to individuals or entities associated with terrorism as designated by any UN Security Council sanctions regime it will as soon as it becomes aware of it inform the head of PBSO, the Administrative Agent and the donor(s) and, in consultation with the donors as appropriate, determine an appropriate response.

**Non-UN recipient organization (NUNO) eligibility:**

In order to be declared eligible to receive PBF funds directly, NUNOs must be assessed as technically, financially and legally sound by the PBF and its agent, the Multi Partner Trust Fund Office (MPTFO). Prior to submitting a finalized project document, it is the responsibility of each NUNO to liaise with PBSO and MPTFO and provide all the necessary documents (see below) to demonstrate that all the criteria have been fulfilled and to be declared as eligible for direct PBF funds.

The NUNO must provide (in a timely fashion, ensuring PBSO and MPTFO have sufficient time to review the package) the documentation demonstrating that the NUNO:

- Has previously received funding from the UN, the PBF, or any of the contributors to the PBF, in the country of project implementation.
- Has a current valid registration as a non-profit, tax exempt organization with a social based mission in both the country where headquarter is located and in country of project implementation for the duration of the proposed grant. (NOTE: If registration is done on an annual basis in the country, the organization must have the current registration and obtain renewals for the duration of the project, in order to receive subsequent funding tranches).
- Produces an annual report that includes the proposed country for the grant.
- Commissions audited financial statements, available for the last two years, including the auditor opinion letter. The financial statements should include the legal organization that will sign the agreement (and oversee the country of implementation, if applicable) as well as the activities of the country of implementation. (NOTE: If these are not available for the country of proposed project implementation, the CSO will also need to provide the latest two audit reports for a program or project based audit in country.) The letter from the auditor should also state whether the auditor firm is part of the nationally qualified audit firms.
- Demonstrates an annual budget in the country of proposed project implementation for the previous two calendar years, which is at least twice the annualized budget sought from PBF for the project.<sup>32</sup>
- Demonstrates at least 3 years of experience in the country where grant is sought.

---

<sup>32</sup> Annualized PBF project budget is obtained by dividing the PBF project budget by the number of project duration months and multiplying by 12.

- Provides a clear explanation of the CSO's legal structure, including the specific entity which will enter into the legal agreement with the MPTF-O for the PBF grant.

**Annexe C : Cadre de résultats du projet (DOIT inclure des cibles de données ventilées par sexe et par âge)**

Résultats	Produits	Indicateurs	Moyens de vérification/fréquence de collecte	Étapes
<p><b>Résultat 1 : La réduction de l'influence des modèles et narratifs de la violence dans l'espace public à travers le renforcement du civisme et de la citoyenneté des jeunes hommes et femmes d'ici 2024</b></p> <p><b>(Cible(s) ODD auxquels le projet contribue)</b></p> <p>ODD 5 : Réaliser l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles (cibles 5.1 et 5.2) ;</p> <p>ODD 10 : Réduire les inégalités entre les pays et en leur sein (cible 10.2)</p> <p>ODD 16 : Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes aux fins du développement durable (cibles 16.1, 16.2, 16.3, 16.4, 16.7 et 16.10)</p>		<p>Indicateur 1 a Pourcentage de personnes habitant dans les zones d'intervention du projet estimant ne plus écouter les modèles et narratifs de la violence à la fin du projet, désagrégé par zone géographique, sexe et âge.</p> <p>Niveau de référence : 0</p> <p>Cible : Au moins 65% (dont 40% de jeunes femmes parmi les personnes ayant donné leur opinion) pensent que la violence à baisser.</p>	<p>Questionnaires, rapports d'enquête et articles de presse.</p>	<p>Appui de l'équipe de projet à la collecte et l'analyse des données.</p>
		<p>Indicateur 1 b Pourcentage des cas de violence (meurtres, violences sexuelles, kidnapping, etc.) rapportée l'année suivant le lancement du projet dans les zones d'intervention prioritaires du projet, désagrégé par zone géographique, sexe et âge.</p> <p>Niveau de référence : 0</p> <p>Cible : Au moins 30% de baisse comparée à l'année ayant précédé le lancement du projet.</p>	<p>Rapports trimestriels du BINUH, rapports périodiques de la PNH et articles de presse.</p>	<p>Appui de l'équipe du projet à la collecte et l'analyse des données.</p>

<p><b>(Recommandations de l'Examen périodique universel des droits de l'homme auxquelles le projet contribue, le cas échéant, et l'année de l'Examen)</b></p> <p><i>EPU 2022</i></p> <p>78. Adopter une approche holistique pour lutter contre la violence des gangs dans le cadre de la stratégie nationale de réduction de la violence communautaire, [...le démantèlement des gangs et la prévention de l'émergence de nouveaux groupes armés...];</p> <p>79. Poursuivre les efforts de mise en œuvre des mesures complémentaires de lutte contre la violence en bande organisée et l'insécurité, [...];</p> <p>175. Lutter contre le fléau de la violence afin d'améliorer la sécurité publique;</p> <p>176. Poursuivre les efforts pour autonomiser les femmes et prévenir et combattre toutes les formes de violence et de discrimination à l'égard des femmes et des filles;</p> <p>72. Poursuivre ses efforts pour promouvoir la sécurité et la stabilité</p>	<p><b>Produit 1.1 Les acteurs, dynamiques et actions autour des jeunes identifiées et les capacités des organisations de jeunes renforcées pour prôner la paix durable, le respect des droits de l'homme et la bonne gouvernance</b></p> <p>Liste des activités relevant du produit :</p> <p>1.1.1 Réaliser une cartographie des acteurs, dynamiques et actions autour des jeunes</p> <p>1.1.2 Organiser – sur la base des résultats de la cartographie – des ateliers pour la mise en place des réseaux locaux de jeunes architectes de paix et élaborer des programmes d'action sur l'engagement civique et citoyen des jeunes</p> <p>1.1.3 Renforcer les capacités des organisations de jeunes architectes de paix membres des réseaux locaux, y compris des jeunes femmes</p>	<p>Indicateur 1.1.1 Pourcentage de jeunes, y compris les jeunes femmes, ayant exprimé positivement leur engagement pour la promotion de la paix durable, le respect des droits de l'homme et la bonne gouvernance</p> <p>Niveau de référence : 0</p> <p>Cible : Au moins 50% des jeunes (dont 25% de jeunes femmes)</p>	<p>Questionnaires, rapports d'enquête et articles de presse.</p>	<p>Appui de l'équipe de projet à la collecte et l'analyse des données.</p>
		<p>Indicateur 1.1.2 Nombre d'organisations de jeunes femmes faisant partie des réseaux locaux d'architecte de paix, désagrégé par zone géographique et domaine d'intervention.</p> <p>Niveau de référence : 0</p> <p>Cible : Au moins 3 organisations de jeunes femmes.</p>	<p>TDRs des ateliers, PV de constitution des réseaux, feuilles de présence, rapports d'activités, photos et articles de presse.</p>	<p>Coordination et appui technique de l'équipe du projet à la réalisation des ateliers.</p>

<p>afin de faciliter la jouissance des droits de l'homme de son peuple ;</p> <p>77. Poursuivre les efforts pour rétablir la sécurité et l'autorité de l'État sur l'ensemble du territoire d'Haïti ;</p> <p>208. Continuer à mettre en œuvre des programmes et des politiques pour améliorer les conditions socio-économiques et le bien-être du peuple haïtien, en particulier pour autonomiser les femmes et les enfants, impliquant éventuellement une coopération bilatérale et internationale.</p>	<p><b>Produit 1.2 Les opportunités sociales et formatives liées à la promotion des droits de l'homme, à la protection de l'environnement et au renforcement de la cohésion sociale sont identifiées et soutenues pour renforcer la résilience des jeunes</b></p> <p>Liste des activités relevant du produit :</p> <p>1.2.1 Appuyer les activités socio-éducatives et la création des clubs de paix et des droits de l'homme au sein des espaces scolaires pour renforcer la citoyenneté et la socialisation des élèves</p> <p>1.2.2 Soutenir – dans le cadre d'un programme d'appel à projets – les initiatives des organisations de jeunes visant à renforcer le civisme et la citoyenneté des jeunes hommes et femmes à l'échelle locale à travers des activités de promotion des droits de l'homme, de résolution pacifique des conflits et de protection de l'environnement</p> <p>1.2.3 Appuyer les initiatives des <i>Comités de jeunes femmes</i></p>	<p>Indicateur 1.2.1 Nombre de clubs de paix et de clubs de droits de l'homme créés au sein des espaces scolaires, désagrégé par zone géographique.</p> <p>Niveau de référence : 0</p> <p>Cible : Au moins 20 clubs</p>	<p>TDRs des activités de mise en place des clubs, rapports d'activités, photos et articles de presse.</p>	<p>Appui de l'équipe du projet à la réalisation des activités de mise en place des clubs de paix et des clubs de droits de l'homme.</p>
		<p>Indicateur 1.2.2 Pourcentage de jeunes <i>femmes</i> architectes de paix ayant pris part dans les activités de sensibilisation, de médiation et d'alerte, la résilience</p> <p>Niveau de référence : 0</p> <p>Cible : Au moins 70% jeunes <i>femmes</i> architectes de paix</p>	<p>Questionnaires, rapports d'enquête et articles de presse.</p>	<p>Appui de l'équipe de projet à la collecte et l'analyse des données.</p>

	<p>architectes de paix pour renforcer à l'échelle locale, à travers des activités de sensibilisation, de médiation et d'alerte, la résilience et l'engagement citoyen des femmes et filles dans le contexte de la transition et de la violence armée</p>			
	<p><b>Produit 1.3 Des alternatives aux modèles de violence sont portées et véhiculées par les artistes et influenceurs auprès des jeunes</b></p> <p>Liste des activités relevant du produit :</p> <p>1.3.1 Appuyer les artistes – en collaboration avec le MCC et le MJSAC – à organiser des ateliers artistiques, y compris en art visuel, danse et théâtre, à l'échelle locale pour aider les jeunes hommes et femmes à cultiver les valeurs de paix, de respect des droits de l'homme et de cohésion sociale</p> <p>1.3.2 Appuyer un collectif d'artistes, avec l'implication</p>	<p>Indicateur 1.3.1 Pourcentage de jeunes des zones prioritaires du projet qui estiment avoir été sensibilisé sur la non-violence à travers la campagne de sensibilisation menée par le collectif d'artistes, désagrégé par sexe, âge et zone géographique.</p> <p>Niveau de référence : 0</p> <p>Cible : Au moins 60% des jeunes (dont 40% de jeunes femmes parmi les personnes ayant donné leur opinion).</p>	<p>Questionnaires de l'enquête d'opinion, rapports d'enquête et articles de presse.</p>	<p>Appui au développement du questionnaire, à la collecte et à l'analyse des données.</p>
	<p>1.3.2 Appuyer un collectif d'artistes, avec l'implication</p>	<p>Indicateur 1.3.2 Nombre de programmes médiatiques d'éducation citoyenne mis en place par les réseaux de journalistes dédiés à la promotion du civisme et à la sensibilisation contre les discours de haine</p>	<p>TDRs des programmes, fiche technique, liens médiatiques, photos et articles de presse</p>	<p>Coordination et appui technique de l'équipe du projet à la mise en place des programmes.</p>

	<p>de la diaspora, à réaliser une campagne nationale de sensibilisation sur les valeurs de paix et de respect des droits de l'homme</p> <p>1.3.3 Soutenir les réseaux de journalistes et défenseurs des droits de l'homme – en collaboration avec le MCC et l'OPC – à sensibiliser les jeunes contre les discours prônant la violence armée haine à travers des programmes médiatiques et sur les réseaux sociaux d'éducation citoyenne</p>	<p>Niveau de référence : 0</p> <p>Cible : Au moins 4 (dont au moins 2 dans les départements de Province)</p>		
<p><b>Résultat 2 : L'augmentation des actions de consolidation de la paix par les décideurs renforce la participation, l'autonomie et l'engagement citoyen des jeunes d'ici 2024</b></p> <p><b>(Cible(s) ODD auxquels le projet contribue, le cas échéant)</b></p>		<p>Indicateur 2 a Pourcentage des aspirations et/ou expériences des jeunes hommes et femmes documentés et acceptés par les décideurs politiques.</p> <p>Niveau de référence : 0</p> <p>Cible : Au moins 70%.</p>	<p>Rapports d'activités et documents de plaidoyer.</p>	<p>Appui de l'équipe du projet à la réalisation des activités.</p>
		<p>Indicateur 2 b Nombre d'initiatives et actions entreprises par les pouvoirs publics (gouvernement, mairie et Casec), les partis politiques et la PNH pour garantir un</p>	<p>Rapports d'activités, photos et articles de presse.</p>	<p>Appui de l'équipe du projet à la réalisation des activités.</p>

<p>ODD 5 : Réaliser l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles (cibles 5.1 et 5.2) ;</p> <p>ODD 10 : Réduire les inégalités entre les pays et en leur sein (cible 10.2)</p>		<p>environnement paisible aux jeunes Haïtiens et Haïtiennes.</p> <p>Niveau de référence : 0</p> <p>Cible : Au moins 5.</p>		
<p>ODD 16 : Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes aux fins du développement durable (cibles 16.1, 16.2, 16.3, 16.4, 16.7 et 16.10)</p> <p><b>(Recommandations de l'Examen périodique universel des droits de l'homme auxquelles le projet contribue, le cas échéant, et l'année de l'Examen)</b></p> <p><b>EPU 2022</b></p> <p>78. Adopter une approche holistique pour lutter contre la violence des gangs dans le cadre de la stratégie nationale de réduction de la violence communautaire, [...le démantèlement des gangs et la prévention de l'émergence de nouveaux groupes armés...];</p> <p>79. Poursuivre les efforts de mise en œuvre des mesures complémentaires de lutte contre la</p>	<p><b>Produit 2.1 Les aspirations et expériences des jeunes sont prises en compte par les décideurs et orientent leurs décisions pour la construction d'une société haïtienne apaisée et inclusive</b></p> <p>Liste des activités relevant du produit :</p> <p>2.1.1 Soutenir les efforts de plaidoyer pour l'élaboration d'un <i>Plan d'action national sur l'appropriation de la résolution 2250 « jeunes, paix et sécurité »</i>, en collaboration avec les pouvoirs publics (structures gouvernementales, mairies, Casec, OPC, CNDDR), le UNCT et les PTFs</p> <p>2.1.2 Appuyer – sur la base des résultats de la cartographie – l'opérationnalisation d'un <i>Forum national de jeunes Haïtiens et Haïtiennes pour le suivi des ODDs, du PSDH et</i></p>	<p>Indicateur 2.1.1 Existence d'un Plan national sur l'appropriation de la résolution 2250.</p> <p>Niveau de référence : 0</p> <p>Cible : 1</p>	<p>TDRs des activités, rapports d'activités, liste de présence, photos et articles de presse.</p>	<p>Appui de l'équipe de projet à l'organisation des sessions des sessions de discussion et des ateliers de travail.</p>
		<p>Indicateur 2.1.2 Pourcentage de jeunes, y compris les jeunes femmes, ayant participé au Forum national exprimant leur engagement dans le suivi des ODDs, du PSDH et du UNSDCF.</p> <p>Niveau de référence : 0</p> <p>Cible : Au moins 60% (dont 35% de jeunes filles parmi les personnes ayant donné leur opinion)</p> <p>Indicateur 2.1.3. « Feuille de route sur la mise en place du Conseil » &amp; autres documents d'opérationnalisation [Règlements intérieur et organigramme du</p>	<p>Questionnaires de l'enquête d'opinion, rapports d'enquête</p> <p>Feuille de route &amp; autres documents de support [Projets de règlement intérieur, organigramme et plan de travail pluriannuel, etc.]</p>	<p>Appui au développement du questionnaire, à la collecte et à l'analyse des données</p> <p>Appui de l'équipe de projet a :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Au développement d'une feuille de route sur la mise</li> </ul>

<p>violence en bande organisée et l'insécurité, [...] ;</p> <p>175. Lutter contre le fléau de la violence afin d'améliorer la sécurité publique ;</p> <p>176. Poursuivre les efforts pour autonomiser les femmes et prévenir et combattre toutes les formes de violence et de discrimination à l'égard des femmes et des filles ;</p> <p>72. Poursuivre ses efforts pour promouvoir la sécurité et la stabilité afin de faciliter la jouissance des droits de l'homme de son peuple ;</p>	<p><i>du UNSDCF</i>, en collaboration avec les pouvoirs publics (MCC, MJSAC, MPCE et OPC), le UNCT et les PTFs</p> <p>2.1.3 Stimuler les conditions favorables à la mise en place d'un <i>Conseil national des jeunes Haïtiens et Haïtiennes</i></p>	<p>Conseil des Jeunes] &amp; engagement politique [texte réglementaire, etc.] sont disponibles.</p> <p>Niveau de référence : 0</p> <p>Cible : 1 (Feuille de route sur la mise en place du Conseil)</p>		<p>en place du conseil</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La conception des documents de support du conseil</li> <li>- Au plaidoyer politique pour l'engagement politique</li> <li>- A l'organisation d'atelier de partage de bonnes pratiques (avec d'autres pays),</li> <li>- Etc.</li> </ul>
<p>77. Poursuivre les efforts pour rétablir la sécurité et l'autorité de l'État sur l'ensemble du territoire d'Haïti ;</p> <p>208. Continuer à mettre en œuvre des programmes et des politiques pour améliorer les conditions socio-économiques et le bien-être du peuple haïtien, en particulier pour autonomiser les femmes et les enfants, impliquant éventuellement une</p>	<p><b>Produit 2.2 Les aspirations et expériences des jeunes documentées pour alimenter les réflexions des centres de recherche universitaires et des cercles de réflexion</b></p> <p>Liste des activités relevant du produit :</p>	<p>Indicateur 2.2.1 Nombre d'étudiant(e)-chercheur(e)s bénéficiaires du programmes &amp; nombre de rapports de recherches traduits en programmes d'actions.</p> <p>Niveau de référence : 0</p> <p>Cible : Au moins 60% des recommandations des recherches traduites en programmes d'actions</p>	<p>Plan d'actions et MoU signé avec les laboratoires d'UEH</p>	<p>Appui au développement d'un plan d'actions et la mise en place de base de données de partenaires bénéficiaires et acteurs de mise en œuvre de l'initiative</p>

<p>coopération bilatérale et internationale.</p>	<p>2.2.1 Appuyer – sur la base des résultats de la cartographie – des programmes de recherche des laboratoires universitaires et <i>Think Thank</i> autour de « jeunes, paix et sécurité », en partenariat avec l’AUF, les universités et les centres de recherche étrangers et le PBSO</p> <p>2.2.2 Soutenir – dans le cadre d’appels à projets – les programmes de recherche des jeunes universitaires, en partenariat avec les OSC et OCB, sur les fragilités et défis sécuritaires assortis de points d’entrée programmatiques pour des initiatives conjointes</p> <p>2.2.3 Appuyer l’opérationnalisation des espaces de discussion et de réflexion entre les jeunes et les laboratoires universitaires et <i>Think Thank</i> autour de la thématique « jeunes, paix et sécurité »</p>	<p>Indicateur 2.2.2 Pourcentage de jeunes, y compris les jeunes femmes, étudiant(e)-chercheur(e)s ayant effectué des stages-professionnels auprès des OSC-OCB et PTFs (ONG Internationales) sur les résultats des programmes de recherches des laboratoires universitaires..</p> <p>Niveau de référence : 0</p> <p>Cible : Au moins 50% des jeunes (dont 25% de jeunes femmes étudiant/es-chercheur/es).</p> <p>Indicateur 2.2.3: Une communauté de pratiques de la consolidation de la paix-prévention et un plan de travail pluriannuel mis en place et porté par l’UEH &amp; Think-tank et implication des acteurs institutionnels.</p> <p>Niveau de référence : 0</p> <p>Cible : Au moins 80% des membres de la communauté des OSC-OCB de jeunes (30% d’OSC-OCB de jeunes-femmes)</p>	<p>Rapport global des stages professionnels</p> <p>Note conceptuelle, MoU &amp; plan de travail de la communauté de pratique</p>	<p>Appui de l’équipe du projet à la réalisation de la conception des documents de support sur les programmes de stages</p> <p>Appui de l’équipe du projet en collaboration avec PDA-RCO &amp; PBF pour la conception de la communauté</p>
--	--	---	--	---

	<p><b>Produit 2.3 Les espaces de discussion et de citoyenneté entre les jeunes, les partis politiques et les pouvoirs publics (structures gouvernementales, mairies, Casec et OPC) mis en place à l'échelle locale et nationale pour renforcer la confiance mutuelle et la prise en compte des préoccupations des jeunes</b></p> <p>Liste des activités relevant du produit :</p> <p>2.3.1 Appuyer l'organisation des cadres de concertation entre les structures de jeunes architectes de paix et les partis politiques dans le contexte actuel de la transition politique et dans la perspective des futures élections (communales, parlementaires et présidentielles)</p> <p>2.3.2 Soutenir l'opérationnalisation des espaces de discussion entre les structures de jeunes architectes de paix et la police nationale haïtienne, en collaboration avec la Task force DDR-CVR, les mairies et l'OPC, autour des enjeux liés à la promotion</p>	<p>Indicateur 2.3.1 Nombre de partis politiques mobilisés au sein des cadres de concertation.</p> <p>Niveau de référence : 0</p> <p>Cible : Au moins 10.</p>	<p>Listes de présence, rapports d'activités, photos et articles de presse.</p>	<p>Coordination et appui technique de l'équipe du projet à la mobilisation des partis politiques au sein des cadres de concertation.</p>
	<p>Indicateur 2.3.2 Pourcentage de jeunes architectes de paix, y compris les jeunes femmes, ayant exprimé une perception positive sur de sessions de discussion avec les autorités et les élus locaux.</p> <p>Niveau de référence : 0</p> <p>Cible : Au moins 50% des jeunes (dont 25% de jeunes femmes)</p>	<p>Rapport d'enquête de d'opinion et questionnaires.</p>	<p>Appui de l'équipe du projet à la réalisation de l'enquête d'opinion auprès des jeunes</p>	

	<p>de la paix et au respect des droits de l'homme</p> <p>2.3.3 Soutenir l'opérationnalisation des espaces de discussion entre les structures de jeunes architectes de paix et les mairies, Casec et structures gouvernementales (MSJAC) autour des enjeux liés à la participation, l'autonomie et le développement des jeunes hommes et femmes</p>			
--	--	--	--	--